



Usage
alarmant
des **écrans**
chez
les jeunes
Page A 7



Séisme
Colère,
inquiétude
et désarroi
au Népal
Pages A8, A10 et B7

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CVI N° 94

LE DEVOIR, LE JEUDI 30 AVRIL 2015

1,13 \$ + TAXES = 1,30 \$



Le milieu de terrain Marco Donadel a vu son tir bloqué par le mur défensif de Club América en première demie, devant une salle comble de 61004 spectateurs au Stade olympique.

LIGUE DES CHAMPIONS DE LA CONCACAF

Le rêve du onze montréalais s'éteint

JEAN DION

C'étaient 90 minutes pour la postérité, mais celle-ci a décidé de poser un lapin. Un lapin bien dodu.
Au match retour de la grande finale de la Ligue des Champions de la CONCACAF mercredi soir au Stade olympique, le onze montréalais a tenu le coup pendant trois quarts d'heure et il semblait en mesure de réaliser le miracle que personne n'at-

tendait, mais il a rapidement été rattrapé par la logique qui veut que Goliath ne perde quand même pas tout le temps et la formation mexicaine Club América s'est imposée par la marque de 4-2 (5-3 au cumulatif) pour mettre la main sur le titre et obtenir son billet pour la Coupe du monde des clubs qui aura lieu en décembre au Japon. América prolonge ainsi le monopole du Mexique en Ligue des Champions puisque jamais une équipe d'un autre pays n'a été couronnée.

Trois buts de l'attaquant argentin Dario Benedetto ont été le fait saillant d'un match qui s'est vraiment déroulé en deux temps.
L'action n'a pas tardé. Alors que l'Impact appliquait une certaine pression en attaque depuis quelques moments, Ignacio Piatti s'est retrouvé en possession du ballon profondément sur le flanc droit en territoire ennemi. Après un

VOIR PAGE A 10 : SOCCER

La police formée pour gérer les manifs

La gestion de situations à haut niveau de stress sera mieux enseignée

ISABELLE PORTER
à Québec

L'École nationale de police a revu ses formations afin que les policiers soient plus outillés pour gérer les situations comportant un haut niveau de stress. On s'attend à ce que cela permette notamment d'améliorer le comportement des agents lors des manifestations.
« On va vraiment augmenter l'intensité de la formation. [...] On va induire plus de stress un peu partout », résume Bruno Poulin, expert-conseil en emploi de la force à l'École basée à Nicolet. « On a un nouveau cours de trois heures axé sur la gestion du stress et des émotions dès la deuxième journée, et les instructeurs vont revenir là-dessus tout au long de la formation. »
Rappelons que la Commission spéciale d'examen sur le printemps 2012 avait déploré dans son rapport le mépris affiché par certains policiers qui insultaient verbalement des manifestants. Elle recommandait que l'École s'assure que ses finissants ont conscience de l'importance du droit de manifester dans une société démocratique. Elles demandaient aussi « que les contenus de formations en gestion du stress soient renforcés ».
M. Poulin n'a pas voulu commenter le rapport en tant que tel, mais il note qu'injurier les gens n'est certes pas « une bonne façon de maintenir l'ordre ». Il signale que les étudiants en techniques policières vont désormais avoir « à gérer des insultes personnalisées » pour apprendre à mieux se contrôler eux-mêmes. « On va les aider à détecter les émotions positives ou négatives chez eux. L'idée, c'est d'apprendre à se

VOIR PAGE A 10 : POLICIERS

AUJOURD'HUI



Actualités › **Éducation.** Le ministre Blais songe à placer sous tutelle la Commission scolaire de Montréal. *Page A 5*

Actualités › **Une occasion en or.** Une chronique de Michel David sur la loi 101. *Page A 3*

Actualités › **«Phare de Québec».** Le traitement du projet entouré d'un voile de mystère. *Page A 3*



Avis légaux..... B 4
Décès..... A 6
Météo..... B 5
Mots croisés..... B 5
Petites annonces..... A 6
Sudoku..... B 5

ALLERGIE AUX ARACHIDES

Les enfants plus à risque à la maison qu'à l'école

PAULINE GRAVEL

Aussi étonnant que cela puisse paraître, les enfants allergiques aux arachides sont beaucoup plus à risque d'être exposés à leur allergène à la maison qu'à l'école, où la présence d'arachides est souvent défendue. Qui plus est, la plupart des réactions allergiques que ces expositions provoquent ne sont pas prises en charge adéquatement, révèle une étude canadienne.
Les chercheurs ont recruté 1941 enfants atteints d'une allergie aux arachides dans les cliniques d'allergie de l'Hôpital de Montréal pour enfants, de l'Hôpital pour enfants de la Colombie-Britannique ainsi que d'organisations de défense des personnes allergiques. Durant la période étudiée, ils ont relevé 567 expositions accidentelles aux arachides qui étaient survenues chez 429 enfants.
Les chercheurs ont été surpris de constater qu'une aide médicale n'avait été recherchée que dans 29 % des expositions ayant conduit à une réaction modérée ou sévère, et parmi les enfants qui furent alors examinés par un professionnel de la santé, seulement 37 % avaient reçu de l'épinéphrine. De même, à peine 9 % des cas de réaction modérée et 22 % des cas de réaction sévère qui avaient été pris en charge à l'extérieur d'un établissement de soins de santé s'étaient vu administrer de l'épinéphrine.
Selon les auteurs de l'étude, dont les résul-

VOIR PAGE A 10 : ALLERGIES



Les chercheurs ont remarqué que 37 % des expositions accidentelles aux arachides s'étaient produites au domicile des enfants.

THINKSTOCK



Ménage à Trois



15,25\$

~~17,25\$~~

RABAIS* DE
2,00\$

Valide sur ces produits du 30 avril au 10 mai 2015.



Agent exclusif :



La modération
a bien meilleur goût.



*Par bouteille de 750ml. Prix en vigueur du 30 avril au 10 mai 2015 dans les succursales participantes de la SAQ. Quantités limitées. 18 ans ou plus.

ACTUALITÉS

Une occasion en or

MICHEL DAVID



Depuis l'adoption de la Charte de la langue française, en 1977, le PLQ n'a pas eu d'autre politique linguistique que celle de l'assouplir, malgré tous les beaux discours sur la fragilité du français dans l'environnement nord-américain et la nécessité de demeurer vigilant.

En 1988, le gouvernement Bourassa n'a utilisé la disposition de dérogation (dite « clause nonobstant ») pour maintenir l'unilinguisme français dans l'affichage commercial que parce qu'il craignait pour sa réélection. Une fois l'élection passée, il s'est conformé au jugement de la Cour suprême et a rétabli l'affichage bilingue pourvu que le français soit « nettement prédominant ».

En 2010, le gouvernement Charest a légalisé les écoles passerelles, qui permettent à un élève inadmissible à l'école publique anglaise de faire un détour par une école non subventionnée, pourvu que son parcours soit jugé « authentique ». Le projet de loi qu'il avait présenté au départ prévoyait aussi de forcer les municipalités à se doter d'une politique linguistique et de modifier la Charte des droits et libertés de la personne de manière à ce qu'elle soit interprétée « en tenant compte du fait que le français est la langue officielle du Québec et de l'importance d'en assurer la pérennité ». Face à l'opposition de la communauté anglophone, ces dispositions ont cependant été abandonnées.

Quand le gouvernement Marois a présenté le projet de loi 14, qui visait notamment à étendre la francisation aux entreprises de 26 à 49 employés, de renforcer l'utilisation du français dans les organismes gouvernementaux ou encore de retirer aux militaires francophones le droit d'envoyer leurs enfants à l'école anglaise, les libéraux s'y sont opposés catégoriquement.

Qu'il s'agisse de son plaidoyer en faveur du bilinguisme à l'usine durant la campagne électorale ou de son discours tout en anglais lors d'un sommet en Islande, le premier ministre Couillard semble croire que la protection du français ne relève pas de sa responsabilité. Tout au plus se targue-t-il de le parler mieux que plusieurs de ceux qui lui font la leçon.

◆ ◆ ◆

Le jugement de la Cour d'appel qui a statué que les dispositions de la Charte de la langue française ne permettent pas à l'Office québécois de la langue française d'imposer l'ajout d'un descriptif en français à une marque de commerce en anglais lui offre cependant une occasion en or de faire œuvre utile tout en se refaisant une vertu à peu de frais.

Ni Walmart, ni Costco ne fermeraient leurs magasins au Québec simplement parce qu'il leur faudrait ajouter un mot comme « magasin » sur leur façade ou encore un slogan. On voit mal la clientèle anglophone du PLQ monter aux barricades. Comme seulement sept entreprises sont récalcitrantes, l'impact sur le visage français serait relativement limité, mais voir les libéraux faire un geste en faveur du français pour la première fois depuis l'adoption de la loi 22 (1974) serait un événement en soi.

M. Couillard n'a pas exclu l'idée de modifier la Charte pour forcer la main de ces entreprises. Il est toujours possible de gagner du temps en portant l'affaire devant la Cour suprême, mais il serait étonnant que celle-ci casse le jugement rendu aussi bien par la Cour d'appel que par la Cour supérieure.

◆ ◆ ◆

L'opposition péquiste ne voudrait sans doute pas en rester là, ne serait-ce que pour démontrer les limites des bonnes intentions du gouvernement. Le gouvernement Marois avait préféré retirer le projet de loi 14 plutôt que de trop le diluer pour s'assurer l'appui de la CAQ, mais il ne demande sans doute pas mieux que de relancer le débat.

La Charte a « subi beaucoup, beaucoup de modifications depuis 1977 », a rappelé la ministre responsable de son application, Hélène David, semblant oublier qu'elles ont toutes eu pour effet de l'affaiblir. Elle a donné l'impression d'être ouverte à la possibilité de la modifier pour tenir compte des « projets éphémères », comme la construction du CHUM ou encore celle de l'échangeur Turcot, qui sont confiées à des consortiums étrangers qui fonctionnent essentiellement en anglais et qui ne voient pas la nécessité de consacrer temps et argent à franciser un chantier temporaire.

De façon assez étonnante pour un homme qui voulait faire prendre un virage identitaire à son parti, François Legault estime qu'il ne faut pas forcer les détaillants à franciser leur enseigne. À ce compte, Bureau en gros aurait dû conserver son appellation d'origine, Staples.

L'automne dernier, la CAQ avait présenté une motion réclamant que les entreprises sous juridiction fédérale soient assujetties aux dispositions de la loi 101. Voilà maintenant que son chef voudrait qu'on renonce à imposer le français là où il serait possible de le faire. M. Legault donne parfois l'impression de lancer des propositions pour attirer l'attention sans penser réellement ce qu'il dit. Souhaite-t-il réellement changer le mode de scrutin ?

mdavid@ledevoir.com

Le Phare entouré d'un voile de mystère

Le traitement du projet de tour de 65 étages par la Ville de Québec demeure flou

ISABELLE PORTER

à Québec

Plus de deux mois après le dévoilement du projet immobilier Le Phare et de sa tour de 65 étages, la Ville de Québec n'est pas encore en mesure de dire quand le changement de zonage sera évalué et exactement de quelle façon.

« Il y a différents véhicules et on n'est pas encore fixés », a expliqué la vice-présidente au comité exécutif Julie Lemieux jeudi. Le flou entoure les étapes précédant l'évaluation du changement de zonage par la Commission d'urbanisme et les délais.

Le jour du dévoilement du projet par le Groupe Dallaire, le maire Régis Labeaume avait indiqué que le changement de zonage réclamé par le promoteur serait évalué par la Commission d'urbanisme. Le Phare aurait 65 étages de hauteur, alors que le plan particulier d'urbanisme du secteur (2012) le limite à 29 étages.

À l'heure actuelle, la Commission d'urbanisme n'a pas encore été saisie du dossier et personne à la Ville n'est en mesure de donner une idée du moment où ce sera le cas. Rappelons que la Commission détient l'équivalent d'un droit de veto sur les changements de zonage avant qu'ils soient soumis à la consultation publique et aux élus.

Or M^{me} Lemieux est plutôt favorable à une autre approche. Elle souhaiterait que la Commission donne une « opinion » plutôt qu'une dé-

cision avant de soumettre le changement à une consultation publique sur le changement de zonage comme l'exige la Loi. La décision de la Commission surviendrait donc plus tard. La Ville doit aussi établir quand le plan d'urbanisme fera aussi l'objet d'une consultation.

Du côté du Groupe Dallaire, on a décliné notre demande d'entrevue sur le sujet. En attendant, le projet est entre les mains du Comité des grands projets de la Ville, qui est composé de fonctionnaires de tous les services touchés (aménagement du territoire, ingénierie, environnement, etc.).

« Le comité regarde quelles études sont nécessaires par rapport à l'ensoleillement, aux vents ou encore à la place publique, explique M^{me} Lemieux. Ils vont jeter un regard sur le projet et demander au promoteur de documenter ces aspects-là. Ça ne servira à rien d'aller à la Commission avant que toutes les études soient faites. »

M^{me} Lemieux insiste sur le fait qu'il ne s'agit en rien d'un privilège et que la Ville procède désormais comme cela pour tous les grands projets, par exemple les écoquartiers. Elle s'inspire en cela d'un modèle à succès développé à la Ville de Bordeaux, dit-elle. Cela permet d'éviter que les services travaillent « en silos » et fait en sorte que les projets soient bien documentés, poursuit-elle.

Citoyen mécontent

Au dernier conseil municipal, un citoyen du nom de Henri Jenkins s'était présenté au micro

pour metre en doute les façons de faire de la Ville dans ce dossier. « Ce qui m'interpelle, c'est l'espèce de privilège qu'on accorde à une entreprise, à un promoteur en particulier au détriment de tous les autres. »

La question avait fait bondir le maire. « On est en train d'insinuer qu'il y a eu de la magouille et qu'on a donné un privilège. Il y a un problème d'éthique ici, c'est dangereux ce qui se passe. »

Invité à faire plus attention à son vocabulaire par la présidente du Conseil, M. Jenkins s'était repris. « On accorde une modification réglementaire à une entreprise en particulier [...] Si c'est bon pour une tour, pourquoi pas une douzaine ? »

Lors de la même séance, l'opposition avait réclamé que la Ville réfléchisse au rôle de la Commission d'urbanisme, qu'elle juge mal adapté. La Commission d'urbanisme est une instance indépendante composée de sept experts et de trois élus. Ses rencontres hebdomadaires se tiennent à huis clos.

À l'heure actuelle, les membres de la Commission sont Monica Bittencourt Machado (architecte-paysagiste et aménagiste), France Laberge et Pierre Morel (architectes), Suzanne Bergeron et Erick Rivard (architectes et designers urbains), Guylaine Côté (évaluatrice agréée), Gino Gariépy (consultant en patrimoine) et les conseillères Suzanne Verreault, Anne Corriveau et Geneviève Hamelin (présidente de la Commission).

Le Devoir



SOURCES GROUPE DALLAIRE

Le Phare aurait une hauteur de 65 étages, alors que le plan particulier d'urbanisme du secteur, datant de 2012, limite plutôt celle-ci à 29 étages.

EAU POTABLE

Fermer des usines pour économiser des millions

Projet Montréal suggère de concentrer la production sur les installations plus performantes

JEANNE CORRIVEAU

Projet Montréal remet en question la nécessité de conserver les six usines d'eau potable de l'île de Montréal et suggère à l'administration d'envisager la fermeture de l'une ou de deux d'entre elles. Comme la capacité de production des usines surpasse les besoins de la population de l'agglomération, l'opposition à l'Hôtel de Ville avance que des économies de plusieurs dizaines de millions de dollars pourraient être réalisées si la Ville concentrait la production sur les usines plus performantes.

L'agglomération de Montréal est desservie par six usines d'eau potable dont les plus importantes, soit celles d'Atwater et Des Bailleurs, fournissent 88,6 % de l'eau consommée sur le territoire.

Au cours des dernières années, Montréal a consenti des sommes considérables pour moderniser ses usines d'eau potable. Et lors de l'assemblée du conseil municipal qui s'est tenue en début de semaine, les élus montréalais ont approuvé des investissements et des emprunts totalisant 254,8 millions de dollars pour quatre des six usines.

Selon le conseiller de Projet Montréal Sylvain Ouellet, la Ville devrait songer à fermer une de ces usines ou même deux, ce qui engendrerait des économies importantes sans pour autant compromettre l'approvisionnement en eau. « Des millions de dollars sont en jeu », a-t-il fait valoir mardi lors de l'assemblée du conseil municipal. « On a présentement, sur l'île de Montréal, une surcapacité de production. Entre 2009 et 2013, on a utilisé seulement 62 % de notre capacité de production.

« Il n'est pas question de fermer des usines d'eau potable. Et je n'ai jamais dit que c'était une éventualité. »

Chantal Rouleau, responsable de l'eau au comité exécutif de la Ville de Montréal

Même si on tient compte des pires canicules, sur cinq ans, on a été seulement à 88 % de la capacité de production. »

Pendant ce temps, la consommation d'eau à Montréal n'a cessé de diminuer au cours des dernières années. Depuis 2002, la production d'eau a baissé de 15 % malgré l'augmentation de la population. Cette diminution s'explique notamment par la réduction des fuites dans le réseau souterrain et par la réduction de la consommation d'eau des appareils domestiques et sanitaires, comme les toilettes.

« Il y a une tendance lourde et constante d'une diminution de la consommation », indique M. Ouellet, qui souligne que la sensibilisation accrue concernant le gaspillage de l'eau et l'installation de compteurs d'eau contribueront à réduire les besoins au cours des prochaines années.

Dans ce contexte, la Ville pourrait envisager de fermer l'usine de Lachine, qui fournit 3,1 % de l'eau potable, ou celle de Dorval, d'où provient

1,4 % de l'eau, ou les deux, d'autant que des investissements massifs sont prévus au cours des prochaines années, souligne Sylvain Ouellet.

« On aimerait que l'administration nous fasse la preuve que ces usines sont toujours pertinentes », a indiqué M. Ouellet en réclamant la réalisation d'une étude sur cet enjeu.

Volte-face

Lorsqu'interpellée sur cette question au conseil municipal, la responsable de l'eau au comité exécutif, Chantal Rouleau, a montré une certaine ouverture à l'égard de la demande de l'opposition. « Effectivement, il y a des questions qui se posent sur l'utilité de certaines usines. Il y en a dans lesquelles on investit beaucoup parce que c'est nécessaire [alors que] d'autres vont arriver à une fin de vie dans quelques années. Alors, c'est certain que la question est déjà posée, a-t-elle expliqué. Ça pourra être une discussion qui sera faite à la Commission de l'eau pour évaluer les besoins et ceux à venir. »

Plus tard dans la journée toutefois, son ton avait changé. « Nous devons mettre à niveau chacune de nos usines de production d'eau potable. [...] Malheureusement, M. Ouellet est parti sur une lubie de vouloir fermer des usines. Il n'est pas question de fermer des usines d'eau potable. Et je n'ai jamais dit que c'était une éventualité. »

Lors de l'assemblée, les élus montréalais ont entériné l'ensemble des investissements prévus malgré la dissidence de Projet Montréal pour certains d'entre eux. Jeudi, ce sera au tour du conseil d'agglomération de se prononcer.

Le Devoir

ACTUALITÉS

PROCÈS DE MIKE DUFFY

Une querelle
procédurale retarde
encore les audiences

MARIE VASTEL
Correspondante parlementaire
à Ottawa

Nouveau retard au procès du sénateur Duffy: les audiences ont été ajournées jusqu'à lundi prochain, la défense et la Couronne s'étant lancées dans une dispute procédurale. Mais alors que le procès tarde déjà, voilà que ce nouveau retard menace en outre le témoignage d'un témoin clé, le fameux Gerald Donohue, qui a redistribué des fonds sénatoriaux à des proches de Mike Duffy.

Au cœur du différend qui a paralysé la cour mercredi, un rapport du comité de régie interne — qui gouverne les sénateurs — reprenant les conclusions d'une vérification externe menée par Ernst & Young. L'étude concluait en 2010 que les règles sénatoriales quant aux dépenses que peuvent se faire rembourser les sénateurs sont floues, appliquées de façon inégale et mal expliquées aux parlementaires. Et ce, tant en ce qui a trait aux indemnités de logement et de déplacement, qu'au recrutement de consultants à forfait. Trois domaines qui ont valu à Mike Duffy des accusations criminelles.

Ces constats d'Ernst & Young reprennent essentiellement l'argument de l'avocat du sénateur. Donald Bayne souhaite donc faire déposer le rapport parmi la preuve qu'étudiera le juge Charles Vaillancourt, car il s'agit d'un document public, a argué l'avocat.

Mais la Couronne rétorque

que le rapport du comité du Sénat n'est rien de plus qu'opinion et ouï-dire.

Le juge Vaillancourt a suspendu le procès le temps que la Couronne prépare ses arguments pour lundi.

Donohue mal en point

Or, ce sursis pourrait mettre en péril le témoignage de Gerald Donohue, qui a récolté 65 000\$ en contrats du budget discrétionnaire de son ami Mike Duffy. Une part des fonds a ensuite été redistribuée à divers individus, à la demande du sénateur.

M. Donohue souffre de «graves problèmes de santé», a prévenu M^e Bayne. «Il faudrait faire tous les efforts raisonnables pour qu'il soit ici la semaine prochaine. Car il pourrait ne plus être parmi nous.»

Celui qui a servi d'intermédiaire entre Mike Duffy et ses collaborateurs était d'abord attendu en cour il y a deux semaines, avant que son témoignage ne soit reporté à la semaine dernière. M. Donohue a été admis à l'hôpital et n'a pas pu témoigner. Il souffre de problèmes cardiaques et rénaux.

La Couronne a indiqué, mercredi, qu'il ne serait «pas possible pour lui du tout» de procéder cette semaine non plus. Le moment venu, M. Donohue doit témoigner par vidéoconférence, étant trop malade pour quitter sa maison de la banlieue d'Ottawa et faire la route de 40 km jusqu'au palais de justice du centre-ville.

Le Devoir



ANNIK MH DE CARUFEL ARCHIVES LE DEVOIR

Le ministre du Travail, Sam Hamad, promet de mettre fin aux activités de formation douteuses.

FORMATION DES EMPLOYÉS

Le ministre Hamad entend
mettre fin aux « cours de clowns »

Un projet de loi encadrera les dépenses des employeurs

ROBERT DUTRISAC
Correspondant parlementaire
à Québec

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Sam Hamad, est déterminé à mettre fin aux «cours de clown» et autres activités de croissance personnelle qui

passent pour de la formation offerte par les employeurs à leurs employés.

Le ministre a annoncé son intention de déposer ce printemps un projet de loi visant à mieux définir le type de formations qui peut être compris dans la part de 1% de la masse salariale que doivent consacrer les employeurs à la formation de leurs employés.

«Des cours de clown, des cours de rire — on rit ensemble et on s'aime —, ça va être terminé», a-t-il déclaré dans une mêlée de presse mercredi. Tous les employeurs qui sont soumis à la règle du 1%, que ce soit dans le secteur public ou l'entreprise privée, seront visés.

«La loi du 1%, le but de ça, c'est faire de la formation et améliorer les compétences des gens», a rappelé le ministre. Le projet de loi confiera à la Commission des partenaires du marché du travail, qui réunit des représentants du patronat, des syndicats, de groupes communautaires, du milieu de l'enseignement et d'organismes publics, la responsabilité de définir les types de formations admissibles à la règle du 1%.

Formation et yoga

À la suite d'un reportage du Journal de Québec, c'était au tour de l'Association des directeurs

généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) d'être sur la sellette pour la tenue de leur prochain congrès, en juin, au Château Mont-Sainte-Anne, à Beauré, en banlieue de Québec. Étalaé sur quatre jours, le congrès comprend 11 heures de formation, mais aussi, selon le quotidien, des séances de «yogalates», mélange de yoga et de Pilates. Il en coûte 1350\$ par participant.

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Pierre Moreau, a défendu la tenue de ce congrès, qui représente selon lui, «une source de formation qui est importante» pour les directeurs généraux des municipalités. Lui-même, à titre d'avocat spécialisé en droit municipal, y a animé des ateliers de formation avant d'amorcer sa carrière politique.

Pierre Moreau a toutefois critiqué le fait que le congrès offre des activités «qui ont l'air être plus bucoliques», activités que les directeurs généraux auront à justifier. «Je ne défendrai pas le 4 étoiles, les cinq jours, le Pilates et le yoga, a-t-il dit. Vous envoyez un bien mauvais message à la population et aux contribuables des municipalités qui vont éventuellement payer pour ce genre de dépenses.»

Le Devoir

INDEMNITÉ
DE DÉPART

Blais
exige des
comptes à
l'Université
Bishop's

Le ministre
de l'Enseignement
supérieur juge
inacceptable la
somme consentie
au recteur

MARTIN OUELLET
à Québec

Le parachute doré qui attend le recteur de l'Université Bishop's dépasse l'entendement, estime le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, François Blais.

En vertu des conditions consenties par l'établissement d'enseignement, le recteur Michael Goldbloom empochera une indemnité de départ de plus de 620 000\$ à l'expiration de son mandat en 2018. La prime équivaut à deux ans de salaire, allocations et avantages compris.

En point de presse mercredi, le ministre Blais a fait part de son exaspération devant une telle largesse, surtout en cette période de restrictions budgétaires.

«Je ne peux pas comprendre qu'au Québec, on accorde des primes de ce niveau-là à des gens qui occupent des fonctions pour lesquelles le financement provient en bonne partie des fonds publics. Ce n'est pas acceptable», a lâché M. Blais.

Le ministre a rappelé que la rémunération globale des dirigeants des universités du Québec est soumise depuis 2013 à un contrôle par le ministère et qu'elle ne peut, par conséquent, évoluer de façon «totalement libre». M. Goldbloom est en poste depuis 2008 et a entrepris son second mandat à l'été 2013.

Double discours

M. Blais entend exiger des comptes aux dirigeants de l'université et voir s'il y a «des moyens d'agir».

«Il pourrait y avoir eu un changement au contrat et à ce moment-là, on aurait des moyens d'agir. Si ce n'est pas le cas, je devrais parler au président du conseil d'administration», a affirmé le ministre.

Selon M. Blais, les conditions offertes au recteur Goldbloom sont d'autant plus inacceptables que l'établissement se dit accablé par les coupes et les difficultés financières.

«C'est une université qui nous dit: on n'a plus les moyens, on est coupé, on ne pourra pas atteindre l'équilibre budgétaire, on a aussi des problèmes de solvabilité avec notre régime de retraite, on a tout ça et on verse deux ans de salaire à son directeur», a-t-il dénoncé.

Avec un peu plus de 2800 étudiants, l'Université Bishop's est la plus petite université du réseau.

D'après les renseignements fournis par le ministère, M. Goldbloom touche un salaire de 278 683\$ par an, assorti d'avantages et d'allocations de 32 425\$.

La Presse canadienne



FRED CHARTRAND PC

Le recteur Michael Goldbloom

À Montréal

LE DEVOIR
DE DÉBATTRE

Le PQ en fin de vie?

La présente course à la chefferie est-elle la dernière ou plutôt l'occasion de relancer le parti?
Bilan et perspectives d'avenir.

Animé par l'éditorialiste du Devoir,
Antoine Robitaille



Martine Tremblay
Conseillère spéciale chez Tact Intelligence
Conseil. Ex-directrice de cabinet de René
Lévesque et Pierre-Marc Johnson.



Éric Bédard
Historien et professeur à la TELUQ.



Michel David
Chroniqueur politique au Devoir.



Elsie Lefebvre
Conseillère municipale de Villeray.
Députée péquiste de 2004 à 2007.

Le mercredi 6 mai 2015, 19 h

Société des Arts technologiques
1201 Boulevard St-Laurent, Montréal
Réservez au sat.qc.ca/devoirdedebattre • Entrée : 12\$



SOCIÉTÉ DES ARTS
TECHNOLOGIQUES

LE DEVOIR

Congédié ?

Voyez

François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

Admission
Automne 2015

Certificats offerts le soir
ou la fin de semaine

fep.umontreal.ca

Facebook Twitter LinkedIn YouTube

DONNEZ
- VOUS -
PLUS DE
CRÉDITS

Université de Montréal

Faculté de l'éducation permanente

Fin annoncée de la FEUQ

L'organisation pourrait céder sa place à une nouvelle entité

LAURA PELLETIER

La Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), qui a marqué le paysage étudiant québécois durant 25 ans, disparaîtra dans quelques mois pour laisser place à une nouvelle entité, à moins d'un fort appui des associations membres, a indiqué au *Devoir* son attachée de presse Dominique Rivet.

Découragés par une crise de confiance au sein de l'organisation, ses dirigeants ont décidé de mettre sur la glace les activités politiques durant un mois, pour réfléchir à la situation. L'organisation n'aura plus de porte-parole, seulement un conseil d'administration qui soutiendra les membres sans prendre position.

La FEUQ restera dans cette forme transitoire jusqu'à ce que soit créée une nouvelle entité, après quoi elle disparaîtra, a d'abord affirmé au *Devoir* M^{me} Rivet. Elle a nuancé, plus tard en soirée, en disant que la FEUQ pourrait survivre si les associations étudiantes demandent sa préservation.

Forte de 125 000 membres l'an dernier, la FEUQ n'en comptait désormais plus que 81 000, après le départ de la Fédération de l'association étudiante du campus de l'Université de Montréal (FAECUM). L'Association des étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation (ADEESE) de l'UQAM avait elle aussi choisi de quitter la FEUQ dès le 4 mai prochain. En comparaison, l'Association pour une solidarité syndicale étudiante compte 70 000 membres.

Ce n'était pas sa première vague de désaffiliation. «*La FEUQ que j'ai présidée était une tout autre bête que celle d'aujourd'hui. Elle représentait 175 000 membres, soit la quasi-totalité des associations étudiantes universitaires*», constate Pier-André Bouchard St-Amant, président de 2004 à 2005.

Origines de la crise

L'organisation a été créée le 11 février 1989 pour réagir à l'annonce de dégel des droits de scolarité du gouvernement. Ce qui était le point fort de la FEUQ en 1989 semble avoir mené à sa perte en 2015. La FEUQ était vue comme une association «*professionnelle*» et créatrice d'alliances surprenantes, notamment avec la Fédération de l'âge d'or dans les années 1990.

Ces caractéristiques l'ont toutefois éloignée de ses membres, rapporte Xavier Dandavino, responsable à la coordination de l'ADEESE. «*Lors de nos assemblées générales, les critiques qui revenaient souvent étaient que la FEUQ ressemblait davantage à un lobby qu'à un groupe militant, que sa structure n'était pas du tout favorable aux petites associations étudiantes, que l'accès à ses documents était difficile et qu'elle était absente du débat sur l'austérité*.»

Aux yeux de Pier-André Bouchard St-Amant, c'est plutôt les résultats qui font la popularité ou la perte d'une organisation comme la FEUQ. «*Il faut réussir à avoir des résultats concrets, comme des engagements électoraux de la part du gouvernement. C'est ce que nous avions réussi à faire par le passé*.»

En marge de cette situation, un groupe d'associations étudiantes — notamment la FAECUM et la CADEUL — envisage lui aussi de la création d'une nouvelle entité. Les discussions préliminaires sont en cours depuis plusieurs semaines, des chantiers de travail sont prévus durant l'été et un projet d'organisation étudiante nationale devrait être présenté à l'automne.

Avec Philippe Orfali
Le Devoir

Nouvelles accusations contre Hamza Babou

De nouvelles accusations seront déposées contre Hamza Babou, un étudiant de l'UQAM qui a été arrêté et qui faisait déjà face à 14 chefs d'accusation à la suite d'une levée de cours houleuse à l'université il y a deux semaines. Le militant de 23 ans, impliqué dans le mouvement de protestation étudiant, est détenu depuis son arrestation le 15 avril dernier. Deux jours plus tard, le 17 avril, le juge Denis Laberge, de la Cour municipale de Montréal, a refusé qu'il soit remis en liberté en attendant son procès dans un premier dossier qui contient 12 chefs d'accusation, dont voies de fait, menaces, trouble de la paix, méfait, attroupement illégal et agression armée. Son avocat, Véronique Robert, va présenter en Cour supérieure jeudi une requête pour faire casser cette décision du juge Laberge. Derrière les barreaux depuis une dizaine de jours, M. Babou y restera au moins une journée de plus.

La Presse canadienne

«Occupy» Saint-Laurent: la direction demande aux étudiants de quitter les lieux

La direction du cégep de Saint-Laurent a demandé mercredi aux étudiants qui campent près de l'édifice depuis le 20 avril de «*libérer le terrain*». Aucune date butoir n'a toutefois été fixée, ont indiqué des étudiants au *Devoir*. Ils affirment qu'ils n'avaient pas l'obligation de quitter les lieux sur-le-champ et qu'ils partiront donc «*éventuellement*». La direction dit «*tolérer*» l'occupation «*afin de favoriser une résolution pacifique de la situation*». «*La situation évolue quotidiennement et les décisions sont prises en fonction du cours des événements et des échanges*», affirme la direction, tout en précisant que les négociations entre le cégep et les militants se sont poursuivies mercredi.

Le Devoir



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

Le ministre de l'Éducation, François Blais, a livré le fond de sa pensée lors d'une mêlée de presse mercredi à l'Assemblée nationale.

CSDM

Le ministre de l'Éducation exaspéré

François Blais envisage la tutelle si la commission scolaire refuse les compressions exigées

PHILIPPE ORFALI

Courroucé par de nouvelles déclarations fracassantes de la présidente de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), le ministre de l'Éducation pourrait mettre sous tutelle l'institution. Si la CSDM s'obstine à ne pas appliquer des compressions de 9 millions comme le lui demande Québec, François Blais envisage de lui forcer la main, a-t-il laissé entendre.

Le ministre Blais a été piqué au vif par un courriel envoyé à près de 200 000 parents de la CSDM, mardi soir. Signée par la présidente Catherine Harel Bourdon, le message souligne la possibilité de réductions du transport scolaire, des services alimentaires offerts aux enfants démunis et d'autres services, en raison des exigences de Québec envers la plus grande commission scolaire de la province.

«*Ce que j'ai lu, c'est l'équivalent d'un scénario catastrophe*», a dit M. Blais mercredi. *Ce qu'on annonce est tout à fait contraire au type de propositions avancées dans le rapport*» de la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT), qu'a commandé Québec au sujet de la situation financière de la CSDM.

«*La lettre envoyée aux parents est tellement forte [...] qu'il faut comprendre que la CSDM est décidée à prendre un autre chemin [que celui proposé par le rapport]*», a indiqué le ministre,

ajoutant avoir «*demandé aux fonctionnaires d'évaluer l'ensemble des possibilités*», «*notamment la mise sous tutelle*».

Le rapport commandé par Québec à la firme-conseil démontre que la CSDM doit procéder à une transformation «*en profondeur*», sur cinq ans, «*pour optimiser son fonctionnement et assurer sa stabilité financière*».

Harel Bourdon change de ton

Les menaces de M. Blais ont semblé refroidir M^{me} Harel Bourdon, qui multiplie depuis des semaines les déclarations explosives sur l'avenir de la CSDM. M^{me} Harel Bourdon a refusé la demande d'entrevue du *Devoir*. Dans un communiqué laconique, elle a toutefois rappelé qu'elle s'était engagée à «*prendre en compte les recommandations du rapport de vérification*». Elle a aussi demandé à l'administration de lui fournir un plan de retour à l'équilibre d'ici 2016-2017 et plusieurs autres éléments évoqués dans le rapport.

«*On est satisfaits de constater que la CSDM a répondu aux demandes du ministre. On va suivre la situation de près*», a commenté Julie White, l'attachée de presse de M. Blais, en fin de journée.

La porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation, Nicole Léger, a pour sa part appelé le gouvernement libéral à «*protéger*» les services aux élèves, dont l'aide aux

devoirs, l'achat de livres et l'aide alimentaire. «*L'élastique est rendu à son maximum*», a-t-elle fait valoir à la veille du dévoilement de nouvelles règles budgétaires aux commissions scolaires. Selon le PQ, la mise en œuvre des mesures proposées par la firme RCGT entraînerait notamment l'abolition de 221 postes à la CSDM, dont 93 enseignants, 36 orthopédagogues, et 56 enseignants d'élèves à risque, handicapés ou en difficulté d'apprentissage.

Françoise David, de Québec solidaire, a pour sa part estimé que si le ministre met la CSDM sous tutelle, «*il devrait mettre toutes les commissions sous tutelle*». «*Ses compressions font faire des ravages partout*.»

La présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec, Josée Bouchard, n'a pas caché sa surprise face aux déclarations de M. Blais. «*La présidente et son conseil ont agi dans les règles. Ils se sont engagés à donner suite au rapport du vérificateur. On a quoi comme résultat? Un ministre qui menace une présidente parce qu'elle a osé expliquer aux parents l'impact potentiel des compressions*.» Selon elle, M^{me} Harel Bourdon ne fait qu'agir en «*élue responsable*» lorsqu'elle évoque les effets possibles des coupes budgétaires.

Avec Marco Bélair-Cirino
Le Devoir

ACCÈS À L'INFORMATION

Le nombre de demandes de refus double en un an

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Correspondant parlementaire à Québec

Le nombre de demandes de ministères ou d'organismes réclamant l'autorisation de décliner une demande d'accès à l'information a fait un bond inattendu au cours de la dernière année, passant de 50 en 2013-2014 à 104 en 2014-2015.

Cette «*hausse importante des demandes de refus*» a intrigué le porte-parole de l'opposition officielle en matière de l'information, Sylvain Gaudreault. «*Tout d'un coup, 2014-2015, dans l'année du soi-disant gouvernement de la transparence [...] Bang! On pète le plafond. C'est du simple au double*», a-t-il lancé lors de l'étude des crédits du ministère du Conseil exécutif mardi après-midi.

Les ministères et organismes dans l'orbite de l'État — incluant les municipalités — ont déposé en moyenne 52 demandes auprès de la Commission d'accès à l'information entre 2010-2011 et 2013-2014. Il s'agit de 52 demandes en 2010-2011, 63 demandes en 2011-2012, 41 demandes en 2012-2013, 50 demandes en 2013-2014 et «*bang!*» 104 demandes en 2014-2015 en vertu de l'article 137.1 de la loi québécoise sur l'accès à l'information, a recensé l'Élu du Parti québécois. «*Ça m'inquiète. Est-ce que ça devient une tendance dans les ministères et les organismes de demander une autorisation de ne pas répondre*», a-t-il affirmé.

La législation québécoise prévoit que la Commission d'accès à l'information «*peut autoriser un organisme public à ne pas tenir compte de demandes manifestement abusives par leur nombre, leur caractère répétitif ou leur caractère systématique ou d'une demande dont le traitement serait susceptible de nuire sérieusement aux activités de l'organisme*».

Le nombre de demandes est «*toujours très variable*», a précisé le président de la commission d'accès à l'information, Jean Chartier. Néanmoins, il a en partie attribué la hausse marquée de refus à des demandes de renseignements par une opération concertée menée par un groupe d'étudiants à l'université. «*[Ceux-ci] se sont mis tous ensemble pour faire*

des demandes "abusives"». Ils auraient demandé des «*tonnes et tonnes*» de documents à un ministère ou un organisme. «*Ça peut expliquer l'augmentation des demandes*», a dit M. Chartier.

«*On ne peut pas dire: "Ça a passé du simple au double, donc, il n'y a plus d'accès"*», a soutenu quant à lui le ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques, Jean-Marc Fournier.

Le PQ appréhendait que des ministères, des organismes publics ou parapublics ou encore des municipalités soient incapables de répondre à une demande d'information dans un délai de 20 jours en raison d'un manque d'effectifs. «*Il faut qu'on se questionne sur les moyens*», a indiqué M. Gaudreault.

«*Si vous ne les avez pas [les ressources hu-*

maines], vous devez les prendre», a rétorqué M. Chartier, rappelant du même souffle que «*les organismes publics sont obligés de traiter toutes les demandes*».

M. Fournier a réitéré sa volonté de «*moderniser*» pour la première fois depuis 1982 la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Le ministre du «*gouvernement de la transparence*» a dévoilé à la mi-mars un document d'orientations en ce sens. «*En ce moment, nous n'avons pas les outils et les pouvoirs qui permettent de faire les suivis [et] de poser des gestes pour ensuite aller vers l'imputabilité qui aurait dû y avoir. [...] On essaie de se donner de ces moyens-là.*»

Le Devoir

DÉJEUNERS-CAUSERIES DESJARDINS

Desjardins

CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN
BOARD OF TRADE OF METROPOLITAN MONTREAL

DES DIPLÔMÉS POUR MONTRÉAL

DR GUY BRETON
Recteur
Université de Montréal

RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT : 514 871-4001
WWW.CCMM.QC.CA/G_BRETON

JEUDI 21 MAI 2015
de midi à 14 h

CRÉATEURS D'AFFAIRES

Présenté par : **Bell**

En collaboration avec : **les affaires**, **ALCOA**, **BOMBARDIER**, **CN**, **gowlings**, **Hydro Québec**, **Innové Cambridge**, **SNC-LAVALIN**

ACTUALITÉS

ÉTUDE

Québec doit confier plus de responsabilités aux pharmaciens

JESSICA NADEAU

Québec a beau avoir accordé de nouvelles responsabilités aux pharmaciens, il ne va pas assez loin dans cette réforme pour améliorer l'accès aux soins, juge l'Institut économique de Montréal dans une nouvelle étude.

«En ce moment, même en tenant compte de l'entrée en vigueur éventuelle de la réforme autorisant les pharmaciens à offrir de nouveaux services professionnels, le Québec reste à la traîne par rapport aux autres provinces canadiennes», écrit Yannick Labrie, économiste de l'Institut économique de Montréal.

Selon lui, les pharmaciens, considérés comme «les professionnels de la santé les plus accessibles à la population», devraient être utilisés davantage pour aider les patients présentant des problèmes de santé mineurs, ce qui améliorerait l'accès aux soins, tout en permettant de faire des économies substantielles.

L'analyste donne l'exemple de l'Ontario, où les pharmaciens offrent des services de suivi des patients atteints de maladies chroniques tels que l'hypertension, l'asthme ou le diabète. «On a vu qu'il y a de réels avantages à ces programmes», précise M. Labrie en entrevue au Devoir. Souvent, la médication n'est pas adéquate, ou l'adhésion n'est pas maximale, ce qui entraîne des complications et des visites à l'urgence. Mais on peut éviter cela et faire des économies potentielles avec ce type de programmes.

Il constate que partout au Canada, à l'exception du Québec et du Manitoba, les pharmaciens offrent des services de révision et de gestion de la médication, «lesquels sont couverts publiquement». Ils peuvent aussi, dans la majorité

des provinces, administrer des vaccins et ainsi obtenir un meilleur taux d'immunisation contre la grippe qu'au Québec.

«Plusieurs études confirment que la mise en œuvre de réformes conférant des responsabilités accrues aux pharmaciens dans d'autres pays a contribué à améliorer l'accès ainsi que la qualité des soins offerts aux patients, tout en réduisant le fardeau sur le système public de santé», précise le rapport de l'Institut économique de Montréal.

Négociations en cours

Non seulement les responsabilités des pharmaciens québécois ne sont pas assez larges, mais Québec tarde à faire appliquer celles qui ont déjà été déterminées par la loi 41, votée en décembre 2011, déplore M. Labrie. «Le changement législatif autorisait, en principe, les pharmaciens à offrir sept nouveaux services pharmaceutiques, dont la prolongation ou l'ajustement d'une ordonnance, la substitution d'un médicament en cas de rupture d'approvisionnement ou encore la prescription d'un médicament pour des affections mineures qui ne nécessitent pas de diagnostic. La réforme a cependant tardé à se mettre en œuvre et ces nouveaux actes ne sont toujours pas offerts, étant donné l'achoppement des négociations sur leur rémunération entre le gouvernement et l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires.»

Il conclut que si Québec refuse de rémunérer les nouveaux actes professionnels autorisés et qu'il interdit aux pharmaciens d'exiger un tarif aux patients, «la réforme pourrait rater son principal objectif, soit celui d'améliorer l'accès aux soins pour les patients».

Le Devoir

Une autre ancienne députée du Bloc sera candidate

Ottawa — Le Bloc québécois pourra compter sur une autre de ses anciennes députées lors de l'élection d'octobre prochain. Diane Bourgeois, députée de Terrebonne-Blainville de 2000 à 2011, tentera cette fois-ci de se faire élire dans la circonscription de Drummond. M^{me} Bourgeois y a remporté l'investiture bloquiste mardi soir. La circons-

cription était représentée par le parti souverainiste depuis 1993, avant de passer aux mains du NPD il y a quatre ans. À cinq mois de la campagne électorale, le Bloc a tenu 16 assemblées d'investiture sur les 75 circonscriptions de la province. Le chef Mario Beaulieu comptera en outre dans ses rangs l'ex-député Yves Lessard (Chambly-Borduas). Les anciennes élues France Bonsant et Claude DeBellefeuille entendent aussi briguer l'investiture dans leur circonscription respective.

Le Devoir



EDUARDO MUNOZ ALVAREZ AGENCE FRANCE-PRESSE

Des manifestations ont eu lieu dans plusieurs villes américaines mercredi, comme celle-ci à New York.

BALTIMORE

Des manifestants dénoncent les violences policières dans plusieurs villes des États-Unis

MICHAEL MATHES

à Baltimore

Plusieurs milliers de personnes manifestaient dans le calme mercredi à Baltimore, New York et dans plusieurs villes de l'est des États-Unis pour réclamer justice après la mort de Freddie Gray, un jeune Noir, et protester contre les violences policières.

Les manifestants marchaient «sans heurt ni incident majeur», a précisé la police de Baltimore, même s'ils ont bloqué plusieurs artères du centre-ville.

Elle a toutefois procédé à 18 arrestations, dont celles «de 16 adultes pendant la journée», ainsi que «de deux mineurs», a ajouté le chef de la police, Anthony Batts, lors d'un point presse.

La police se «prépare pour le couvre-feu» auquel la ville est soumise et qui doit entrer en vigueur à 22 h.

«Pas de justice, pas de paix», scandaient les manifestants, parmi lesquels des étudiants et des lycéens, et chantaient: «Envoyez ces policiers tueurs en prison, tout le foutu système est coupable.»

Sur une des nombreuses

pancartes, on pouvait lire: «Les policiers assassins méritent la cellule.»

Jonathan Brown, un étudiant de 19 ans, a déclaré à l'AFP: «Nous manifestons contre les injustices commises par la police contre les hommes noirs. La police a la gâchette facile. Ça suffit!»

Les manifestants ont atteint l'hôtel de ville de Baltimore vers 19 h, où sont présents de très nombreux policiers et où des barricades ont été placées, a constaté l'AFP.

Autres manifestations

Plusieurs centaines de manifestants se sont également rassemblés à New York pour demander justice après la mort à Baltimore de Freddie Gray, un Noir de 25 ans, dans des circonstances encore inexpliquées.

Il est décédé le 19 avril des suites d'une fracture des vertèbres cervicales, une semaine après son interpellation par la police, réveillant des tensions raciales latentes après une série de bavures policières visant la communauté noire américaine.

Les New-Yorkais ont commencé à se réunir à partir de 18 h à Union Square, dans le sud de Manhattan, à la suite d'un appel lancé sur la page «NYC se bouge et soutient Baltimore» sur Facebook.

Plusieurs d'entre eux ont été arrêtés par la police, qui n'a pas souhaité dire combien étaient détenus. Selon CNN, plusieurs dizaines de manifestants seraient en garde à vue.

Une petite manifestation s'est également tenue à Boston, dans le nord-est, selon des médias américains, qui font état de rassemblements à travers le pays, notamment à Washington.

Plusieurs enquêtes, internes ou indépendantes, ont été ouvertes pour déterminer les conditions dans lesquelles Freddie Gray a été blessé aux vertèbres cervicales, blessure qui a causé sa mort, mais de nombreux habitants de Baltimore, et plus largement aux États-Unis, estiment qu'il ne s'agit que du dernier exemple en date des brutalités policières auxquelles ils sont régulièrement confrontés.

Agence France-Presse

RADICALISATION

Les prisons ne seraient pas des terreaux fertiles

JIM BRONSKILL

à Ottawa

Contrairement à une certaine croyance, les pénitenciers ne seraient pas des terreaux fertiles pour la radicalisation, si l'on en croit des recherches effectuées par le Service correctionnel du Canada. Et le potentiel de réinsertion sociale des détenus «extrémistes» serait même meilleur que celui des autres détenus.

Ces résultats préliminaires sont tirés d'une étude menée sur plusieurs années, et toujours en cours, par l'agence fédérale Recherche et développement pour la défense Canada, en collaboration avec le Service correctionnel. La Presse canadienne a obtenu, grâce à la Loi sur l'accès à l'information, un résumé, datant de 2014, des études entreprises par le Service correctionnel. En présentation, le document évoque les inquiétudes soulevées par une présumée radicalisation des détenus, mais rappelle que peu de données précises viennent étayer ces perceptions.

Un des meurtriers dans l'attentat à Charlie Hebdo à Paris, en janvier, avait été séduit par le discours d'un codétenu condamné pour activités terroristes, ce qui a alimenté la thèse selon laquelle la prison constitue un incubateur d'extrémistes.

Découverte

En fait, les chercheurs concluent que plusieurs détenus qui adoptent des idéologies radicales derrière les barreaux les abandonnent ensuite à leur sortie du pénitencier. Ce qui n'empêche pas les chercheurs de vouloir comprendre les mécanismes de radicalisation des détenus.

Selon les recherches, les détenus qui se radicalisent au pénitencier sont plus jeunes que les autres détenus, sont plus instruits, ont plus souvent occupé un emploi stable et ont moins eu de contacts avec la justice avant leur incarcération. Par ailleurs, ils souffrent moins de maladies mentales et de toxicomanie. De ce fait, leur potentiel de réinsertion sociale serait de «modéré à élevé», indique le résumé des recherches.

Une recension des études existantes dénombre par ailleurs plusieurs facteurs qui peuvent rendre une personne vulnérable à la radicalisation: peu de soutien à la maison, violence familiale, attitudes négatives face à la société, et tendances à porter plainte.

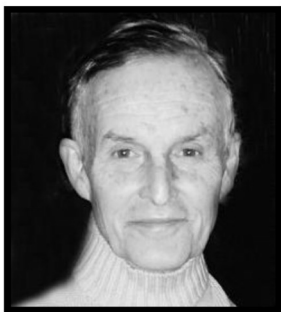
La Presse canadienne

Téléphone : 514 985-3322
Télécopieur : 514 985-3340

LES PETITES ANNONCES

Courriel :
petitesannonces@ledevoir.com

AVIS DE DÉCÈS



Mailhot, Yves
1940-2015

C'est avec tristesse que nous annonçons le décès de Yves Mailhot, de St-Étienne-de-Bolton, le 18 avril, à l'âge de 74 ans.

Il laisse dans le deuil sa fille Anouk Blain-Mailhot (Baudouin Furgé), ses sœurs, José (Mireille Cormier) et Suzan (André Brassard), et son frère, André, ainsi que ses petits-enfants Zoé et Éloi Furgé.

Les parents et amis seront conviés à une rencontre du souvenir en juin, à une date à déterminer, à Saint-Étienne-de-Bolton, en présence de sa fille Anouk.

Vos marques de sympathie peuvent se traduire par un don à la Société Alzheimer de l'Estrie (112-740 Galt ouest, Sherbrooke, J1J 3H5).

YVES LÉGARÉ
Complexes funéraires

2750, boul. Marie-Victorin Est, Longueuil
www.yveslegare.com 514 595-1500

Le cimetière Près du Fleuve

I • N • D • E • X
REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

100 • 199	IMMOBILIER RÉSIDENTIEL 100 • 150 Achat-vente-échange 160 • 199 Location
200 • 299	IMMOBILIER COMMERCIAL 200 • 250 Achat-vente-échange 251 • 299 Location
300 • 399	MARCHANDISES
400 • 499	OFFRES D'EMPLOI
500 • 599	PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES
600 • 699	VÉHICULES

LES PETITES ANNONCES

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8H30 À 17H00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: 514-985-3322
Télécopieur: 514-985-3340

petitesannonces@ledevoir.com
Conditions de paiement : cartes de crédit

AMERICAN EXPRESS MasterCard VISA

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

PROMO EN COURS AU VILLAGE OLYMPIQUE

1 1/2: \$795 | 3 1/2: \$1090 | 4 1/2: \$1250 | 5 1/2: \$2080

Métro Assomption/Viau, Stationnement int. disp., Tout inclus, Grands balcons avec superbe vue, Piscine int., Gym, Restaurants, Magasins.

514-252-8037

VILLE-MARIE

Beau condo-loft 800 pi² sur 2 étages (aire ouverte au 3^e et chambre en mezz au 4^e), 2 murs de fenêtres, orientation sud-ouest. Grand balcon et terrasse privée de 240 p.c. avec cabanon. Electros en inox haut de gamme (5), climatiseur, habillage de fenêtre et système d'alarme. Stationnement. Près Hôpital Notre-Dame et parc La Fontaine. Bien desservi par transport en commun (autobus 24 et 45, métro Papineau). Libre.

1 250 \$ / MOIS.
CLAIREETJEANMARC@GMAIL.COM.

DISCRIMINATION INTERDITE

La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

NDG. HAUT DUPLEX, 7 1/2, 3 c.c., pl. 9^e, bois franc. Stat. Près métro, UdeM, hôpitaux. Non-fum. Pas d'animaux. Juillet. 1275\$ Chauffé. 514 759-3336

OUTREMONT - 6 1/2 chauffé H-duplex, lumineux, cachet, balc., terrasse, tranquille. JUILLET. 2 200 \$ 514-731-1741

OUTREMONT - 190 Willowdale 3 1/2 - 4 1/2 réno Près métro UdeM Chauffés, eau ch., poêle/frigo, asc. 514 738 5663 - 514 735-5331

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

AU BORD DE L'EAU

1 MOIS GRATUIT

Domaine Bellevere

1 1/2: 690\$ | 2 1/2: 880\$ | 4 1/2: 995\$ | 5 1/2: 1330\$

1 Place de la Belle-Rive, L'AVAIL

Plancher de bois, chauffé, eau ch. inclus., piscine int., Stationnement disp., Navette privée et commerces sur place.

450-686-2280

OUTREMONT - 5, Vincent d'Indy 112, 312, 412 rénovés près métro, UdeM. Poêle/frigo. Chauffé, eau chaude. Ascenseur. 514 737-8055 514 735-5331

PLATEAU Boyer - 5 1/2, 5 électros. 1800\$ Rénové, Juillet. 514 598-5872 www.locationduplateau.com

PLATEAU Brébeuf/Marianne - 4 1/2 1200\$ chauffé, eau ch., 5 électros. Libre et rénové. 514 598-5872 www.locationduplateau.com

ST-LAMBERT, H duplex rénové 5 1/2 bois franc, les entrées, stat. Pas d'animaux, non fumeur. Juillet 1250 \$ chauffé 450 812-1882

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

VIEUX-LONGUEUIL, près métro, Luxueux 5 1/2, 2 c.c. foyer, Juillet. 990 \$ 514-641-6275

164 CONDOMINIUMS À LOUER

P.A.T. - 4 1/2 rénové, terrasse près boisé, Stat. N-fum. Juin. 960\$ ou 1160\$ si meuble. 514 705-5941

170 HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER

PARIS Atelier-loft meublé. LIBRE JUILLET et AOÛT. Équipé, 2 chambres, ensoleillé, calme, sur allée privée, table à l'extérieur sous les arbres. Sympathique quartier de Belleville. Métro Télégraphe (15 min. de Châtelet). 2500\$/mois (800\$/sem). 33.1.40.30.09.14 riouxchristian@yahoo.com http:riouxchristian.e-monsite.com/

PARIS VII - XV Champ-de-Mars Site exceptionnel - 2 1/2 rénové 08 T1 équipée, très ensoleillé. Sur jardin Sem/mois 514 272-1803

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. LE DEVOIR ne sera pas responsable des erreurs répétées. Merci de votre attention.

Pour publication section décès

neurologie@letemoriel.com
2190, rue Mont-Royal Est
Montréal (Québec) H2H 1K3
(514) 525-1149
Télécopieur : (514) 525-7999

le mémoriel
tous les jours de 10 h 30 à 18 h 30
(514) 525-1149
www.letemoriel.com

ACTUALITÉS

Couillard n'exclut pas des changements à la loi 101

Le premier ministre Philippe Couillard n'exclut pas l'idée que son gouvernement modifie la Charte de la langue française de façon à assurer une place au français dans l'affichage public. À l'Assemblée nationale, il a réagi au jugement de la Cour d'appel qui a rejeté les prétentions de Québec et donné raison aux détaillants multinationaux qui refusent d'ajouter un descriptif en français à leur marque de commerce en anglais. «*On va lire le jugement, qui n'a pas été donné de façon écrite. On n'exclut aucune hypothèse*», a-t-il dit, y compris les modifications à la loi 101 que réclame le Parti québécois.

Le Devoir



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

Philippe Couillard

SÉDENTARITÉ

Un jeune sur cinq passe plus de temps devant un écran que sur les bancs d'école

ISABELLE PARÉ

La sédentarité due à l'usage des écrans de tout acabit est en pleine explosion chez les jeunes Québécois depuis 2007. Durant leurs loisirs, les jeunes sont rivés en moyenne 23 heures par semaine à l'écran d'un ordinateur, d'une télévision ou à des jeux vidéo, et près d'un jeune sur cinq passe désormais beaucoup plus de temps devant un écran que sur les bancs d'école.

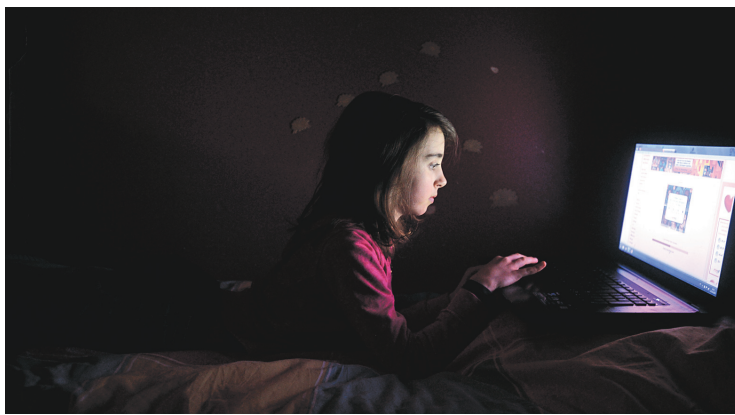
C'est le constat préoccupant que fait une toute récente étude de l'Institut de la santé publique du Québec (INSPQ), menée à partir de données de Statistique Canada sur les activités sédentaires des jeunes Canadiens durant leurs temps libres. En comparant les mêmes chiffres compilés en 2007-2008 et en 2011-2012, l'INSPQ constate que la sédentarité entraînée par la multiplication des appareils numériques dans la vie des adolescents et des jeunes adultes connaît une croissance fulgurante.

En cinq ans seulement, l'ex-

position aux écrans plus de 15 heures par semaine est passée de 54 % à 64 % chez les Québécois de 12 à 19 ans. Le saut a été particulièrement marqué chez les filles, où l'utilisation des écrans entre 2007 et 2012 est passée de 46 % à près de 60 %.

«*Cela est assez préoccupant parce qu'on peut penser qu'il s'agit là d'une sous-évaluation. Depuis 2012, la tendance pourrait s'être accrue avec la multiplication des appareils mobiles et des tablettes numériques. Or, chez les adultes, les études démontrent qu'il y a des problèmes de santé liés à la sédentarité, notamment l'embonpoint, le risque accru de maladies cardiovasculaires et de cancer*», affirme Monique Bordeleau, coauteure de l'étude et agente de recherche à l'INSPQ.

Parmi les jeunes interrogés, ceux qui étaient exposés plus de 15 heures par semaine à divers types d'écran étaient en proportion plus nombreux à être «*sédentaires ou peu actifs*» et à se considérer en «*mauvaise santé*».



ALAIN JOCARD AGENCE FRANCE-PRESSE

La sédentarité entraînée par la multiplication des appareils numériques dans la vie des adolescents connaît une croissance fulgurante.

Pour nombre de jeunes, le temps alloué à l'écran pendant les heures de loisir dépasse maintenant celui passé en classe. Au Québec, les élèves du secondaire passent en général 25 heures sur les bancs d'école. Un des principaux constats de l'étude est que le nombre de ceux qui consacrent plus de 35 heures par semaine à leurs écrans — soit

l'équivalent de la semaine d'un travailleur — a plus que doublé en cinq ans, passant de 9 à 19 %. Et le nombre de ceux qui y engouffrent 45 heures par semaine a quant à lui plus que triplé, pour passer de 3,3 % à 11 %.

Tendance sous-estimée?

Ce polaroid pourrait en sus sous-estimer le temps réel passé sur ces nouveaux outils

permettant d'accéder aux réseaux sociaux et à Internet puisque les sondages réalisés ne mentionnaient pas spécifiquement l'usage des tablettes et des téléphones intelligents, affirme M^{me} Bordeleau.

Selon les auteurs, cette tendance est d'autant plus inquiétante que le temps moyen consacré à ces nouveaux tremplins vers la réalité virtuelle et à la télé dépasse de loin la limite des deux heures d'exposition quotidienne à des écrans proposée par la Société canadienne de physiologie de l'exercice.

Au-delà de 14 heures par semaine, on estime que la sédentarité favorisée par l'usage des écrans peut avoir des effets délétères sur la santé. Or, les deux tiers des jeunes Québécois dépassent allègrement cette recommandation. Depuis 2007, on observe un transfert très net du temps de loisirs consacré par les adolescents aux ordinateurs, au détriment de la télévision.

Le Devoir

PUBLIÉE EN COLLABORATION AVEC L'INSTITUT DES TROUBLES DE L'APPRENTISSAGE

Les chemins de la réussite

LA THÉORIE DES PETITS PAS

L'Institut des troubles de l'apprentissage (anciennement l'AQETA) poursuit, en collaboration avec *Le Devoir*, sa série de chroniques sur le parcours de personnalités qui ont réussi malgré des troubles d'apprentissage. L'objectif est double: démystifier le sujet tout en démontrant le potentiel des 10 % d'entre nous aux prises avec de telles difficultés. *Bonne lecture!*

Dyslexique et hyperactif, Martin Lajeunesse a bénéficié du soutien inconditionnel de son entourage pour rebâtir sa confiance en lui-même et trouver sa voie.

Martin Lajeunesse était un enfant un peu différent et pas seulement parce qu'il était le fils de parents célèbres, Janette Bertrand et Jean Lajeunesse. Extraverti et verbomoteur, il était «*tannant*» et n'arrivait pas à tenir en place à l'école. «*J'avais du mal à lire et à écrire, se rappelle-t-il. J'étais toujours en retenue. Mais mère voyait au-delà de tout ça : elle me trouvait intelligent et perspicace. Elle s'est donc mise à la recherche de réponses et, après une année de consultation avec différents psychologues et une multitude de batteries de tests, le diagnostic est tombé : j'étais dyslexique. Aussi, bien qu'on ne l'ait jamais confirmé, je pense être hyperactif.*»

Ce qui aurait pu devenir une lourde croix à porter s'est transformé en deuxième chance pour Martin Lajeunesse, aujourd'hui âgé de 55 ans. Le diagnostic a d'abord agi comme un baume sur son estime personnelle, «*qui était alors à moins de zéro*» : «*Imaginez : tous les enfants étaient bons à l'école sauf moi. Mes sœurs, Dominique et Isabelle, réussissaient bien. Mes parents étaient hyper-performants. Pendant ce temps, rien n'allait de mon côté. J'étais cassé à l'intérieur. Je me suis même mis à bégayer. Savoir que je n'étais pas niais, mais que j'avais un trouble d'apprentissage, m'a permis de me concentrer sur mes forces.*»

C'est ce qu'ont fait également ses parents et ses enseignants, qui ont vu en lui un garçon persévérant et travaillant, doué pour l'organisation et doté d'une grande intelligence émotionnelle. Ils l'ont aidé à aligner des petits succès qui, peu à peu, ont forgé sa confiance en lui-même. «*Je crois fortement à la théorie des petits pas*», pense Martin Lajeunesse.

De ses petits succès, Martin Lajeunesse se rappelle, entre autres, ses sorties en mobylette. «*Mon père me l'a achetée et m'a encouragé à partir seul, même si je me perdais tout le temps, dit-il. J'ai même fait le chemin de Montréal jusqu'à notre chalet dans le nord de Lanaudière!*» Responsable et autonome, il prenait l'autobus



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

Apprendre les dialogues de l'émission *Quelle famille!* lui a donné un coup de pouce supplémentaire pour prendre confiance en lui, raconte Martin Lajeunesse.

en solo pour se rendre au mont Saint-Sauveur où il allait skier. Le petit Martin n'avait alors que 12 ans. «*J'étais pourri en dictée, mais j'étais capable de faire ça!*» se remémore-t-il avec fierté.

La mémorisation des dialogues de l'émission *Quelle famille!* – série télé populaire des années 1970 dans laquelle il jouait avec ses parents et ses sœurs – lui a donné un coup de pouce supplémentaire. «*D'une part, cela m'a obligé à travailler fort parce qu'il fallait que je livre la marchandise et de l'autre, ça m'a rapproché de mon père, avec qui je n'ai jamais eu une relation simple*», indique Martin Lajeunesse.

Il y a aussi cet enseignant de mathématiques au cégep qui l'a pris sous son aile et grâce à qui il a obtenu le seul 100 % de sa carrière

d'étudiant. Enfin, il y a ce premier patron qui l'a soutenu et incité à développer ses habiletés de communicateur. À tel point que cette expérience professionnelle lui a donné le courage de lancer sa propre entreprise, ce qu'il a fait en 1990. À la tête de Persuasion Communications, Martin Lajeunesse offre de la formation pour la vente au détail à des clients comme Rona, Réno-Dépôt, Sport Experts, Sail et la Banque de développement du Canada.

Le droit à la différence

Martin Lajeunesse affirme que l'amour inconditionnel de sa famille est l'un des facteurs qui lui ont sauvé la mise. «*Vous ne pouvez pas imaginer ce que je leur ai fait endurer, dit-il en riant. J'étais tellement tannant et je faisais toutes sortes de mauvais coups. Néanmoins, ils ne m'ont jamais laissé tomber.*»

Être différent chez les Lajeunesse était de toute façon presque la norme. «*Mes parents étaient des artistes, signale celui qui était le benjamin de la famille. Les pères de mes amis avaient des horaires réguliers, alors que le mien partait à 16h pour jouer au théâtre. Les mères de mes amies étaient des femmes au foyer, tandis que ma mère était sur le marché du travail. Dans ce contexte, la différence était normale, voire valorisée.*»

Jamais ses parents ne lui ont reproché ses faiblesses afin de ne pas entamer sa confiance en lui, ce qui a porté ses fruits. Fils d'avidés lecteurs, Martin Lajeunesse préférerait lire des bandes dessinées, un type de littérature plus accessible pour lui. Un jour, toutefois, il a ouvert un livre de Georges Simenon que son père avait abandonné sur la table de la cuisine. «*J'ai immédiatement adoré le commissaire Maigret et j'ai dévoré toute la série. Résultat : je lis désormais des bouquins de plus de 1500 pages sans problème.*»

Aujourd'hui, Martin Lajeunesse a appris à vivre avec ses troubles d'apprentissage. «*C'est toujours là, comme une seconde nature, remarque-t-il. Je connais mes forces, mais je m'accepte aussi tel que je suis et cela comprend toutes mes faiblesses. Je n'hésite pas à demander de l'aide s'il le faut. Par exemple, je fais relire les documents que je rédige dans le cadre de mon travail pour m'assurer qu'il n'y ait aucune faute.*»

LA DYSLEXIE

La dyslexie est un trouble d'apprentissage, un trouble neurologique, donc permanent. La dyslexie se caractérise par une difficulté à apprendre à lire. Il ne s'agit pas d'un manque de capacité à apprendre ou de motivation, non plus le résultat d'un milieu moins favorisé. Il s'agit de la difficulté à traiter les mots écrits, notamment associer la lettre b au son produit dans le mot bulle. Il ne s'agit pas seulement des inversions de lettres b-d mais de tout le traitement de ce qui est écrit. Les manifestations varient grandement d'une personne à l'autre. La dyslexie est fréquemment associée à d'autres problèmes, comme le déficit d'attention. Bien que la dyslexie soit permanente, on peut en atténuer les manifestations et être fonctionnel en lecture.

Source : Institut des troubles d'apprentissage.



Institut
des troubles
d'apprentissage
Anciennement aqeta

En collaboration avec

LE DEVOIR

ÉDITORIAL

SÉISME AU NÉPAL

Bombe tectonique

Pauvre petit Népal. Quelle catastrophe humaine — et culturelle! Mais, en même temps, quelle résilience! Pour avoir depuis toujours tenu ce «toit du monde» sous son empire, l'Inde a la responsabilité de jouer un rôle prédominant dans les secours et la reconstruction du pays.

Politiquement, le Népal poursuit laborieusement sa «transition démocratique» depuis la fin de la guerre civile, en 2006, guerre civile qui avait fait en dix ans quelque 13 000 morts. A Katmandou, les partis traditionnels et les nouveaux riches de l'ex-guérilla maoïste ont passé ces dernières années l'essentiel de leur temps à se disputer le pouvoir et à se chamailler autour de la rédaction d'une nouvelle Constitution. L'économie a donc continué de tenir grâce à la manne saisonnière de trekkers étrangers et aux transferts monétaires des migrants népalais — autre «catastrophe naturelle», mais dont on ne veut pas entendre parler — qui descendent travailler en Inde pour des microsalaïres ou vont se faire exploiter dans les pays du Golfe.

De passage à Katmandou en mars 2012, nous avions rencontré le ministre de l'Énergie d'alors. A la question de savoir comment l'État allait s'y prendre pour améliorer l'approvisionnement extrêmement déficient du pays en électricité, le ministre avait répondu:

«Ne vous en faites pas, la mousson va bientôt arriver, la situation va s'améliorer...»

Devant une nonchalance aussi éloquente et un sens du bien commun aussi peu développé... On ne peut pas s'étonner que les autorités aient été si mal préparées à faire face au tremblement de terre.

Vrai que le séisme (7,8 sur l'échelle de Richter) a frappé avec une force foudroyante. Et que la secousse a été décuplée par le fait que l'épicentre n'était qu'à une profondeur de 11 km. Il reste que le séisme était attendu. Katmandou est considérée comme l'une des villes les plus vulnérables au monde à l'activité sismique, comme la région himalayenne est à la jonction de deux plaques tectoniques. Pas plus tard qu'en février, les scientifiques indiens prévenaient de l'imminence d'un séisme de grande amplitude.

La catastrophe s'est produite il y a à peine cinq jours que la vie économique reprend son cours. Des banques et des commerces ont rouvert. Des guichets automatiques ont été rebranchés, ce qui est tant mieux, mais ce qui dérange, considérant que le gouvernement n'a même pas eu la présence d'esprit de prendre les précautions élémentaires en stockant de l'eau, des médicaments, des tentes... Heureusement qu'il y a les ONG — locales et internationales — et que l'aéroport n'a pas été endommagé. Heureusement que les Népalais ont compris depuis longtemps qu'ils ne pouvaient guère compter que sur eux-mêmes — pour subvenir à leurs besoins, donner une éducation à leurs enfants. En l'occurrence, les réseaux sociaux ont joué un rôle important sur le terrain, facilitant la mise sur pied d'opérations *ad hoc* de secours à l'échelle communautaire. Comme en Haïti en 2010.

La résilience et la capacité d'«autoguérison» de ces sociétés, rompues à l'économie de survie, sont inouïes. Les Népalais vont en pleurant leurs morts tout rebâtir. Prions-les, cela dit, de le faire en tenant compte un peu plus des normes de construction antisismiques. Ce qui n'est pas trop attendre, même d'un pays pauvre comme le Népal. Bien des vies auraient été épargnées. Le Népal perd par ailleurs une grande partie de son extraordinaire héritage architectural, à Bhaktapur, à Patan et dans le vieux Katmandou. Là aussi, il y a catastrophe irrémédiable.

La mousson revient bientôt, justement. A la Chine, mais surtout à l'Inde, qui tient en laisse le développement de l'économie népalaise, de se mobiliser pour réparer les dégâts. Les deux géants tiennent le Népal pour le terrain de jeu de leurs rivalités géopolitiques. Qu'ils se rendent plus utiles.

BANNIÈRES EN ANGLAIS

Le temps d'agir

Philippe Couillard, mercredi, n'a pas exclu la possibilité d'ouvrir la Charte de la langue française afin d'améliorer le visage français du Québec. Il faut s'en réjouir. Étant donné le peu de sensibilité du premier ministre pour la protection du français, on se serait attendu à ce qu'il écarte d'emblée cette possibilité. (A preuve, les crédits alloués à la défense de la langue ont baissé de 1,6 million, apprenait-on mercredi à l'étude des crédits.)

Rappelons que la Cour d'appel a, contre l'avis de Québec, confirmé le jugement rendu le 9 avril 2014 par la Cour supérieure. Celle-ci déboutait alors Québec et permettait à six entreprises dont la marque de commerce est enregistrée uniquement dans une autre langue que le français de l'afficher seule: Best Buy, Costco Wholesale, Gap, Old Navy, Guess, Walmart et Toys «R» Us.

Les motifs écrits de la Cour d'appel ne sont toujours pas disponibles. On sait toutefois qu'elle confirme la décision de la Cour supérieure, qui était limpide. L'Office québécois de la langue française (OQLF) a toléré longtemps la pratique d'afficher une marque de commerce unilingue. Mais après avoir tenté en vain d'en venir à une solution avec les multinationales impliquées, elle leur a fait parvenir des mises en demeure. Ce qui «était toléré, voire accepté» constituait soudainement, aux yeux de l'Office, «une infraction».

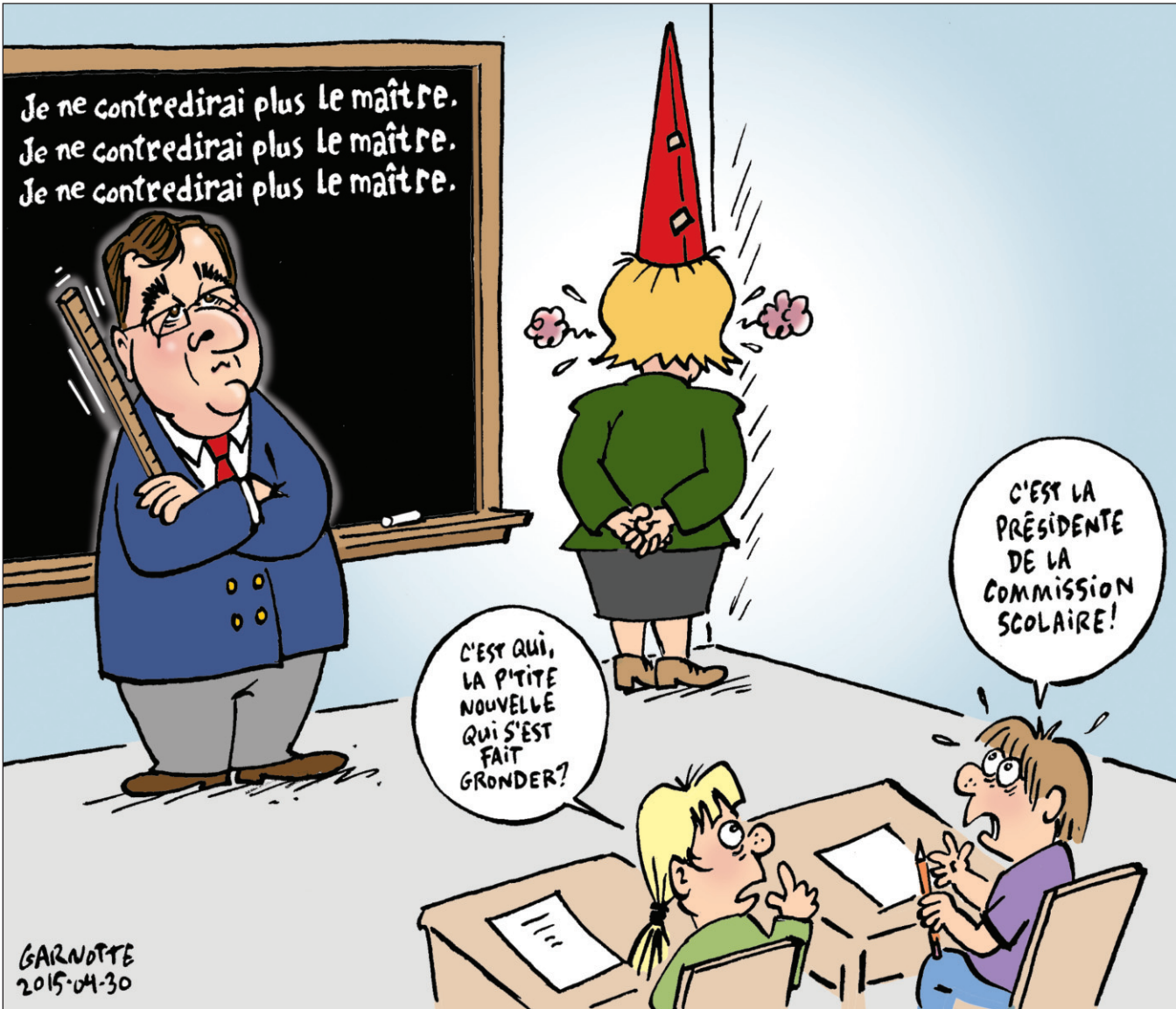
At-il été utile d'en appeler de ce jugement? Non. Le gouvernement aurait dû agir tout de suite et «toucher à la loi 101». En 2014, la Cour écrivait: «C'est au législateur québécois qu'il appartient de montrer la voie s'il estime que le visage linguistique français du Québec souffre d'une vague, voire d'une déferlante des marques de commerce de langue anglaise dans l'affichage public et d'imposer, par la voie législative au besoin, les solutions qu'il juge adéquates. Ce choix relève de la fonction politique et non du pouvoir judiciaire.»

M. Couillard veut prendre connaissance des motifs de la Cour d'appel avant de décider quelle voie il privilégie. Évidemment. Mais en fait, il n'a plus tellement le choix. Tenter de porter l'affaire en Cour suprême serait une perte de temps. Dans nos pages il y a un an, le juriste Éric Poirier soutenait que Québec pouvait très bien utiliser son pouvoir en matière de «commerce à l'intérieur d'une province» et créer une obligation pour les entreprises qui affichent une marque de commerce uniquement en anglais d'y joindre des éléments en français. Un générique par exemple. Contrairement à ce qu'a bêtement dit le chef caquiste François Legault mercredi, il ne s'agirait pas de les contraindre à traduire «Second Cup» par «Deuxième tasse»! L'entreprise Second Cup, elle, oui, en passant! Elle a inscrit il y a des années «Les cafés» devant sa marque de commerce, contribuant ainsi au visage français du Québec, qui en a bien besoin.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
Adjoints PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

Hippocrate et le CHUM

Le serment d'allégeance que prononçaient les disciples d'Hippocrate, considéré comme le père de la médecine, demeure aujourd'hui un symbole de la conduite médicale exemplaire. Lors de la crise du CHUM, l'illustre médecin de la Grèce antique aurait été très déçu de voir ses disciples étaler leurs différends sur la place publique.

Le projet de fusion de trois grands hôpitaux, l'hôpital Notre-Dame, l'hôpital Saint-Luc et l'Hôtel-Dieu, constituait au départ une problématique complexe qui de toute évidence a été sous-évaluée. Ces établissements n'ont jamais fonctionné de façon complémentaire et le choc des cultures était inévitable. Au cours des ans, l'identité et l'appartenance à leur centre respectif ont marqué les individus d'un tatouage indélébile. [...]

La crise larvée du CHUM (Centre hospitalier universitaire de Montréal) a éclaté au grand jour avec l'intervention du D^r Gaétan Barrette à titre de ministre de la Santé. Ce qui est apparu comme une crise de pouvoir a fait ressortir les difficultés inhérentes et persistantes de cette fusion qui sera vraiment complétée lorsqu'on recrutera de jeunes médecins identifiés et appartenant exclusivement au CHUM.

Cette crise connaît un second rebondissement public, mais rien n'a changé et rien ne changera sans un retour aux valeurs fondamentales qui régissent l'attitude et le comportement des médecins entre eux. Il faut à tout prix sortir de cette emprise manichéenne où il doit y avoir un gagnant et un perdant. Tous doivent être gagnants, puisque le but ultime est une

intégration harmonieuse des forces en place au profit de celui qu'on a trop souvent tendance à oublier: le patient.

Avec un premier ministre et un ministre de la Santé eux-mêmes médecins, nos disciples d'Hippocrate ont une occasion historique de travailler ensemble dans un climat d'entente et de respect mutuel.

Léon Dontigny

Le 28 avril 2015

D'où vient l'idée d'investir dans le port de Québec?

En marge du débat sur ses activités fort controversées de transbordement de matières explosives ou polluantes et de leur transit via les quartiers centraux de la capitale, le Port de Québec affirme sans cesse que son territoire est strictement sous autorité fédérale, qu'il est étranger au Québec, que les officiers du ministère québécois de l'Environnement n'ont pas à y mettre les pieds et qu'il n'est absolument pas question que son projet d'agrandissement pour accueillir plus de matières dangereuses soit soumis à un examen du BAPE.

Or lundi, cette autorité portuaire nous annonce pompeusement un investissement de 89,5 millions devant prétendument permettre d'accueillir davantage de navires de croisières avec, oh surprise, une contribution financière du gouvernement Couillard de plus de 35 millions. La question: pourquoi le gouvernement du Québec, dont la caisse est à sec, devrait-il investir cet argent dans une société d'État fédérale et, de surcroît, sur un territoire qui ne serait pas le sien? A-t-on déjà vu,

au plus lointain de notre histoire, Ottawa injecter ses millions dans l'une ou l'autre des sociétés d'État du Québec, que ce soit Hydro-Québec, la SAQ, la Société immobilière, ou autres?

En posant ce geste, le gouvernement Couillard crée un précédent plus que douteux en matière de financement des organismes gouvernementaux. Un précédent qui, par ailleurs, en dit pas mal long sur ses capacités à traiter sur une base d'égalité et de respect mutuel avec Ottawa.

Pierre-Paul Sénéchal

Beaumont, le 28 avril 2015

Veronique comme dans cynique

Véronique Tremblay est une femme admirable et pleine de talents. Cependant, j'ai été profondément déçu d'apprendre qu'elle avait décidé de porter les couleurs des libéraux pour l'élection partielle dans Chauveau. Tous les auditeurs de longue date de son émission savent qu'elle ne porte pas Philippe Couillard et le gouvernement libéral dans son cœur. En plus, elle disait tout récemment ne pas vouloir faire de politique, car elle n'est pas à l'aise avec l'idée de respecter une ligne de parti. La voir justifier les hausses de tarifs des garderies aux côtés de M. Couillard mardi était très choquant. Même chose pour le registre des armes à feu: elle était contre et maintenant qu'elle est candidate libérale, elle est pour. Après ça on se demande pourquoi nous, la classe moyenne, on est cyniques.

Benoît Laplante

Le 28 avril 2015

LIBRE OPINION

Le bon goût et la mort

ÉMILE MARTEL

Président, Centre québécois du PEN international et président de l'Académie des lettres du Québec

Le message du PEN international, sa cause et sa raison d'être, c'est de défendre la liberté d'expression. Alors quand on se fait tuer à la mitrailleuse parce qu'on fait partie de la rédaction d'un journal satirique, il est normal et même nécessaire que PEN proteste. L'humour de *Charlie Hebdo* n'est pas du meilleur goût? Les valeurs iconoclastes que la publication véhicule déplaisent? Les victimes de cet humour corrosif en sont contrariées? Les tics et manies des religions, des religieux, des athées, des sportifs ou des alpinistes sont ridiculisés? Faut-il tuer les dessinateurs pour autant?

Tuer un journaliste à cause de ce qu'il ou elle publie, c'est tuer un journaliste. Je sens une malsaine distinction entre les caricaturistes iconoclastes et irrespectueux et les journalistes. Les auteurs de ces rigolades parfois douteuses sont

morts; c'était chez *Charlie Hebdo*, c'aurait pu être au *Monde* (Plantu ou Gorce), ou au *Devoir* (Garonne) si deux types encaoulés allaient les descendre d'une rafale à la rédaction de leur journal. Les assassins à *Charlie Hebdo* sont monstrueux et ceux qui ont survécu à ce massacre, parce qu'ils représentent la vie malgré la mort, parce qu'ils ont à vivre l'espèce de honte de n'avoir pas été là lors de l'hécatombe, ceux-là méritent l'attention qu'on leur porte.

Parler d'islamophobie en parlant des caricatures de *Charlie Hebdo*, c'est choisir une de leurs cibles parmi tant d'autres, c'est oublier toutes les autres supposées phobies qu'elles ont généreusement manifestées en se riant des chrétiens et des juifs, des musulmans et de tous les groupes qui ont avec le temps été infestés par l'intolérance, par l'exclusion, par le dogmatisme.

Certes, les Français ont souvent ce petit sentiment de supériorité qui fait qu'ils semblent s'attribuer la paternité des droits de la personne, un voisinage avec

la grandeur d'âme et une parenté intime avec la perfection. De cela aussi Cabu et les autres se gaussaient vastement.

Je sais que ceux qui se sont retirés du gala de l'American PEN ont tort et flirtent avec une francophobie qui rappelle, ils vont me détester de le dire, cette époque des «*freedom fries*» qu'on servait pour n'avoir pas à manger des «*french fries*» lors de la guerre d'Irak. Ces fritures sont indigestes, cette distinction odieuse entre le bon goût du message et la raison de vivre du messenger me laisse pantois.

Salman Rushdie, ex-président de PEN America, Philip Slayton, président de PEN Canada, John Ralston Saul, président du PEN international, les milliers d'écrivains membres du PEN international (qui va d'ailleurs se réunir en congrès international à Québec en octobre prochain), ainsi que moi-même, président de PEN Québec, souhaitons que l'hommage à *Charlie Hebdo* ait lieu, que ceux qui ont été massacrés vivent dans notre mémoire même s'ils n'ont pas toujours été drôles.

IDÉES

LA CHUTE DE SAÏGON, QUARANTE ANS PLUS TARD

Entre la célébration et le deuil national

NGUYEN DUY VINH
Ingénieur à la retraite

Le 30 avril 1975 marqua la fin de la guerre du Vietnam. Pendant que les tanks soviétiques T-54 de l'armée populaire du Nord-Vietnam déferlaient sur la ville de Saïgon, l'exode des Vietnamiens qui avait débuté quelques semaines auparavant se poursuivit de façon plus intense. Aujourd'hui, 40 ans plus tard, alors que le gouvernement de la République socialiste du Vietnam (RSVN) continue de célébrer la journée du 30 avril en l'appelant «Journée de la grande victoire et de la libération du Sud-Vietnam», ce jour-là est, pour la plupart des Vietnamiens qui sont originaires du Sud-Vietnam, plutôt rempli de tristesse. Pour les Vietnamiens qui ont perdu leur pays (le Sud-Vietnam), cette journée est commémorée chaque année dans différentes communautés vietnamiennes de la diaspora comme une Journée de deuil national, *Ngay Quoc Han*.

Le sénateur Ngô Thanh Hai a réussi à faire adopter récemment un projet de loi par le Sénat du Canada, le S-219. Il a été approuvé par la Chambre des communes et signé par le gouverneur général du Canada le 23 avril. Elle instaure une Journée nationale au Canada pour :

commémorer les vies perdues et la souffrance subie lors de l'exode des réfugiés vietnamiens ;
souligner l'accueil des réfugiés vietnamiens par la population et le gouvernement, et la gratitude du peuple vietnamien à l'égard de cet accueil, et enfin ;

reconnaître les contributions apportées par les Canadiens d'origine vietnamienne à la société canadienne.

Dans le texte de la loi, on la désigne comme «Journée du parcours vers la liberté». Cette appellation est selon moi conforme à l'esprit de deuil national que portent la plupart des réfugiés vietnamiens bien installés aujourd'hui au Canada. Le texte du projet de loi S-219 présente un ensemble d'énoncés de fait. Voici quelques-unes de mes réflexions à leur sujet :

Le 30 avril 1975 marque l'invasion des communistes du Nord. Les faits sont plus clairs aujourd'hui. Ce l'était moins pendant la guerre à cause de la propagande des parties belligérantes. Au début de l'année 1975, les troupes nord-vietnamiennes ont envahi le Sud-Vietnam en déployant toutes leurs forces militaires. Nous savons aujourd'hui que le Front national de libération (FNL) du Sud-Vietnam n'était rien d'autre que des marionnettes créées par le Nord-Vietnam et que leur existence ainsi que leur drapeau ont été vite effacés de la scène politique du Vietnam quelques mois après la chute de Saïgon. Le drapeau du FNL fut vite enlevé pour être remplacé par le drapeau rouge du Nord-Vietnam. Un régime totalitaire s'est alors installé dans tout le pays. Toutes les versions de la Constitution vietnamienne, depuis la première adoptée en 1959 au Nord-Vietnam jusqu'à la plus récente (2013), imposent explicitement la doctrine communiste, forcent ainsi tout un peuple à vivre sous un régime marxiste-léniniste dirigé par le Parti communiste vietnamien (PCV).

La peur et la politique de vengeance ont mené à l'exode des réfugiés vietnamiens. La peur est un sentiment qui habite profondément l'esprit de ce pauvre peuple qui a beaucoup



Un soldat américain surveille des réfugiés sud-vietnamiens à bord d'un bateau sur cette photo publiée en 1975, alors que prend fin la guerre du Vietnam.

souffert. Au début de l'année 1975, quand les gens du Sud apprirent l'avancée des troupes communistes du Nord, la panique s'est installée. C'était une peur compréhensible. Ceux du Nord-Vietnam se souviennent encore de la politique de réforme agraire de 1954 avec les exécutions barbares et injustes. Ceux du Sud se rappellent encore vivement les images horribles de l'offensive du Tet en 1968 avec le massacre des civils par les communistes dans la ville de Hu, ancienne capitale du Vietnam assiégée par les communistes du Nord pendant plusieurs semaines. L'histoire détaillée de ces jours terribles vécus par madame Nhà Ca (écrivaine vietnamienne vivant aux États-Unis) publiée en 1969 au Vietnam, vient tout juste d'être traduite en anglais : *Mourning Headband for Hue* (Indiana University Press).

Et puis vint la politique des camps de rééducation. Plus de 300 000 personnes comprenant soldats, officiers, employés d'État, personnel médical, ingénieurs, professeurs, commerçants, écrivains, poètes et civils, qui avaient travaillé pour le gouvernement du Sud ou les bureaux américains au Vietnam, ou qui avaient collaboré avec ceux-ci, y ont été envoyées. La moitié d'entre eux ont péri en raison de conditions de vie dégradantes ou lors d'exécutions sans procès. Certains de mes amis de classe du lycée ont été envoyés dans ces camps. L'un d'entre eux a été exécuté dès les premiers jours de son arrivée, à cause de son grade. Il était maire d'une ville au nord de Saïgon. Mes autres amis ont été gardés dans ces camps entre 4 et 13 ans. Juste à entendre raconter les souvenirs douloureux de leurs traitements dans divers camps, je ne peux qualifier cette politique barbare que de crime contre l'humanité. Il faut lire *The Trail I Will Never Forget* de

Nguyen Bich Huyen, écrivaine d'origine vietnamienne qui vivait aux États-Unis. Il s'agit d'une histoire poignante racontant la dure épreuve de l'auteure alors qu'elle s'efforçait de porter secours à son mari, un ancien officier de l'armée du Sud-Vietnam, emprisonné dans différents camps de rééducation et qui mourra dans l'un d'entre eux. On apprend à travers son émouvant récit toutes les misères extrêmes que subissaient les «*prisonniers des camps de rééducation*».

L'accueil des réfugiés vietnamiens au Canada. Après la chute de Saïgon, des masses de Vietnamiens fuient vers les eaux internationales dans des embarcations de fortune. Un des meilleurs ouvrages décrivant cet exode est celui de Brian Buckley intitulé *Gift of Freedom* (2007). Il donne un récit détaillé de la crise du Sud-Est asiatique menant à l'exode des *boat-people*. Ce livre consacre plusieurs chapitres au projet 4000, un projet de parrainage des premiers réfugiés de la mer fondé par l'ancienne mairesse d'Ottawa Marion Dewar et réalisé avec succès par des groupes privés religieux et civils, et plusieurs familles canadiennes d'Ottawa. L'accueil chaleureux, généreux et bienveillant des Canadiens pour les réfugiés vietnamiens a déjà fait l'objet de plusieurs éloges. [...]

L'adoption du projet de loi S-219 rend justice à l'histoire de l'exode des réfugiés vietnamiens. Cette loi permet aux Canadiens d'origine vietnamienne de se sentir à nouveau soutenus par le peuple canadien, et de trouver un sens d'appartenance plus fort à ce pays qui leur a ouvert ses bras. Cette loi représente une des plus belles récompenses morales pour toutes celles et tous ceux qui ont souffert après la chute de Saïgon, il y a 40 ans.

LA RÉPLIQUE > PROJET CHAMOUCOUANE-BOUT-DE-L'ÎLE

Une nouvelle ligne électrique nécessaire

Plusieurs recommandations du BAPE ont été prises en compte par Hydro-Québec

SERGE ABERGEL

Affaires publiques et médias, Hydro-Québec

Hydro-Québec tient à rectifier les faits à la suite de la publication de la lettre de Marc-Olivier Moisan-Plante, de l'Union des consommateurs. Les propos avancés par l'analyste ne reflètent pas la réalité. La ligne à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île est nécessaire afin d'augmenter la capacité du réseau de transport d'Hydro-Québec, de réduire les pertes électriques et de répondre à la demande croissante dans le sud du Québec.

Une approche transparente

Depuis 2010, Hydro-Québec a tenu plus de 300 rencontres et échanges, dont des activités portes ouvertes, des séances d'information et des réunions techniques avec les élus et publics des milieux concernés. Ce projet fait maintenant l'objet d'un large consensus dans la majorité des régions.

Plusieurs modifications ont été apportées afin de réaliser le meilleur projet possible sur les plans technique, économique et environnemental. Par exemple, c'est à la lumière des commentaires reçus lors de sa démarche de participation publique qu'Hydro-Québec a exclu définitivement un tracé dans la plaine agri-

LE DÉCLENCHEUR

«*Le rapport du BAPE est pourtant clair : le passage de la ligne Chamouchouane-Bout-de-l'Île aura des impacts humains et écologiques importants pour la région de Lanaudière, impacts dont Hydro-Québec n'a pas tenu compte dans ses analyses et dont le gouvernement, de toute évidence, fait fi. En outre, et c'est un comble, le coût du projet se reflétera sur la facture d'électricité des consommateurs québécois, puisque selon Hydro-Québec cette ligne était destinée à servir leurs besoins.*» — Marc-Olivier Moisan-Plante, «*Tu l'as voulue, tu l'as eue*», *Le Devoir*, 27 avril 2015

cole de Lanaudière en favorisant l'utilisation d'emprises existantes. Hydro-Québec a de plus proposé le contournement du réservoir Taureau par le nord de façon à s'éloigner de zones fortement valorisées. Mentionnons également l'accueil favorable reçu des résidents du lac Saint-Sébastien qui ont reconnu publiquement les efforts déployés par Hydro-Québec. Dire qu'il n'y a pas eu de consultation ni d'écoute démontre une grande méconnaissance du dossier.

La nouvelle ligne profitera à l'ensemble de

la clientèle d'Hydro-Québec. Elle contribuera à réduire de manière importante les pertes électriques sur les lignes, soit environ la consommation d'une ville d'une taille comparable à Repentigny. Ainsi, des dizaines de millions de dollars seront économisés chaque année. D'ailleurs, à terme, la totalité du projet se paiera par la réduction des pertes électriques.

Le projet Chamouchouane-Bout-de-l'île a été autorisé par la Régie de l'énergie, qui a reconnu le caractère incontournable de la solution présentée par Hydro-Québec. La Commission de protection du territoire agricole a également émis un avis favorable qui reconnaît que le tracé choisi est de moindre impact puisqu'il est souvent adjacent à un corridor de transport existant.

Aussi, plusieurs recommandations contenues dans le rapport du BAPE ont été prises en compte par Hydro-Québec et ont fait partie de l'analyse environnementale réalisée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Le projet de ligne de 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île est nécessaire afin d'augmenter la capacité du réseau de transport d'Hydro-Québec, de réduire les pertes électriques et de répondre à la demande croissante dans le sud du Québec.

TRANSPORT COLLECTIF

Une réforme pour les citoyens

DENIS CODERRE

Maire de Montréal et président de la Communauté métropolitaine de Montréal

Après plusieurs mois de travaux, le ministre des Transports a rencontré le comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), le 24 avril dernier, pour lui présenter la façon dont il entend réviser la gouvernance du transport collectif dans le Grand Montréal. Le projet du gouvernement du Québec, qui s'appuie sur un nouveau partenariat avec la CMM, répond à une demande historique des élus du Grand Montréal. Je salue le leadership et la vision du ministre des Transports Robert Poëti.

Ainsi, le gouvernement propose de confier la planification du transport collectif à une autorité régionale de transport (ART), dont le conseil d'administration sera composé de six membres nommés par la Communauté et de sept membres nommés par le gouvernement du Québec (dont un président indépendant). L'exploitation des trains de banlieue, des autobus dans les municipalités des couronnes, des voies réservées, des stationnements et des terminus sera quant à elle confiée à un réseau de transport métropolitain (RTM) dirigé par un conseil d'administration d'élus, comme c'est le cas pour les sociétés de transport actuelles.

Comme dans plusieurs régions métropolitaines dans le monde, le transport collectif doit être coordonné à l'échelle métropolitaine. Actuellement, ce sont les municipalités qui exploitent les réseaux de transport collectif et qui en assurent la majorité du financement. Plusieurs transporteurs, sous l'autorité des municipalités, ont démontré leur excellente gestion. Seuls les trains de banlieue, les stationnements, les voies réservées et les terminus métropolitains sont actuellement exploités par l'AMT qui est dirigée majoritairement par des experts. Mais le réseau de trains de banlieue, mis en place par l'AMT, n'aurait pu voir le jour sans l'appui des municipalités, qui contribuent pour 40 % à son budget de fonctionnement.

Le modèle de gouvernance proposé répond au principe voulant que les élus locaux, qui connaissent les besoins de leurs citoyens, disposent des pouvoirs pour mieux les servir en matière de transports collectifs. Dans ce nouveau modèle, les citoyens sauront à qui s'adresser. C'est ce qu'on appelle l'imputabilité.

Le partenariat avec le gouvernement du Québec va faciliter la mise en œuvre d'une vision commune du Grand Montréal. En effet, avec l'adoption du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), les élus de la CMM ont décidé que désormais, le transport collectif et l'aménagement du territoire seraient indissociables.

Depuis l'élection de novembre 2013, les élus de la CMM exercent un nouveau leadership, qui s'est notamment exprimé par l'adoption d'une stratégie de lutte contre l'agrigle du frêne et la surveillance étroite des projets des pipelines. En matière de transports collectifs, la CMM a adopté un nouveau cadre financier du transport en commun qui sera intégré dans la présente réforme, et a débloqué le produit de la taxe sur l'essence qui dormait dans les coffres de l'AMT depuis trois ans.

Nous amorçons ce nouveau partenariat avec enthousiasme et nous allons collaborer étroitement avec le gouvernement du Québec afin de mettre en œuvre cette réforme visionnaire, majeure et nécessaire, y compris la pérennité du financement. Il s'agit du début d'un long processus qui sera inclusif et résolument axé vers le service et les besoins des citoyens du Grand Montréal.

Nous définissons maintenant le monde municipal comme ordre de gouvernement de proximité. Nous faisons partie de la solution. Il est temps pour certains de le réaliser et pour nous de l'assumer.



MICHAEL MONNIER LE DEVOIR

Le maire de Montréal, Denis Coderre, salue la décision du gouvernement du Québec.

RÉDACTION Véronique Chagnon et Louis Gagné (adjoints à la direction de l'information), Antoine Robitaille et Guy Taillier (éditorialistes, responsables de la page Idées), Michel Garneau (caricaturiste), Jacques Nadeau (photographe), Michaël Monnier et Olivier Zuida (chercheurs photos), information générale : Isabelle Paré (chef de division), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Belsvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Brian Myles, Jessica Nadeau, Philippe Orfali et Karl Rettino-Parazelli (reporters), information politique : Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélair-Cirino et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter), Julie Carpentier (pupitre), information culturelle : Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), François Lévesque et Caroline Montpetit (reporters), Benoît Munger et Philippe Papineau (pupitre), information économique : Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Gérald Dallaire (pupitre), information internationale : Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives), Sophie Chartier et Jean-Frédéric Légaré-Tremblay (pupitre), section art de vivre : Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs), Loïc Hamon (cahiers spéciaux), équipe internet : Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Annabelle Caillon, Justine Daneau, Florence Sara G. Ferraris et Coralie Mensa (assistants), correction : Andréanne Bédard, Isabelle Dowd, Christine Dumazet et Michèle Malenfant ; soutien à la rédaction : Amélie Gaudreau (secrétaire), Laura Pelletier et Arnaud Stopa (commis). DOCUMENTATION Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa), Dave Noël (Québec). PUBLICITÉ Mélanie Simard (adjointe par intérim). PRODUCTION Bruno Dubois, China Marsot-Wood, Yannick Morin et Nathalie Zemaitis. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur web), Imane Boudhar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Catherine Gentilcore (coordonnatrice du service à la clientèle), Manon Blanchette, Marie-Lune Houde-Brisebois, Nathalie Filion et Kevin McKissock. ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Florentina Draghici et Xavier Pigeon (par intérim).

ACTUALITÉS

Népal : des Canadiens trouvent refuge en Inde

Katmandou — Un avion militaire canadien ayant apporté du matériel et du personnel de secours au Népal a ramené 100 passagers, dont des Canadiens et des ressortissants étrangers, en Inde, a annoncé le ministère des Affaires étrangères, mercredi.

Le C-17 était arrivé à Katmandou plus tôt mercredi pour apporter l'aide de l'Equipe d'intervention en cas de catastrophe (EICC) du Canada aux autorités népalaises, aux prises avec les suites du séisme et de l'avalanche du week-end dernier.

L'avion est reparti à 12h45, bondé, vers New Delhi, où il est arrivé quelques heures plus tard. Sur place, les Canadiens pourront recevoir une aide consulaire, notamment en ce qui concerne les documents de voyage, le transport et le logement, ainsi que de l'aide médicale, a ajouté le ministre Rob Nicholson dans un communiqué.

Le ministère des Affaires étrangères a également indiqué que 70 autres Canadiens avaient pu quitter le Népal à bord d'avions commerciaux.

Le Commandement des opérations interarmées du Canada avait annoncé plus tôt sur Twitter que 31 membres des Forces armées étaient arrivés au Népal.

Un autre C-17 en route

Un deuxième C-17 a quitté le Canada, transportant davantage de personnel et d'équipement, et doit arriver au Népal jeudi. Il amènera du personnel médical, du personnel de coopération civile, des spécialistes des déplacements aériens, des spécialistes des transmissions et du personnel de soutien. L'appareil apportera aussi une ambulance militaire et un lève-palette qui permettront à l'EICC de fonctionner sans

utiliser les ressources locales. De l'espace est aussi disponible à bord de cet avion pour escorter d'autres Canadiens vers l'Inde.

Le ministère des Affaires étrangères a affirmé qu'environ 338 Canadiens se trouvaient au Népal au moment du séisme, mais il s'agit seulement d'une estimation puisque les signalements ne sont pas obligatoires.

M. Nicholson a souligné que le Canada continuerait de fournir une assistance à tous les Canadiens qui pourraient être en détresse au Népal. Il a notamment indiqué que le Centre de surveillance et d'intervention d'urgence continuait de travailler 24 heures sur 24 pour localiser tous les Canadiens qui auraient pu se trouver dans la zone du tremblement de terre et pour entrer en communication avec eux.

La Presse canadienne

Les deux randonneuses québécoises en sécurité

Les deux jeunes randonneuses québécoises coincées dans une région isolée du Népal sont désormais en sécurité. Sandrine Hamelin et Ophélie Gauthier-Barrette ont pu marcher jusqu'au village de Dhunche, dans le Langtang, où se trouve une base militaire. Elles et d'autres rescapés du puissant séisme de samedi dernier attendent qu'un hélicoptère les ramène vers Katmandou, la capitale du pays. Les jeunes femmes — et les victimes népalaises du séisme — ont accès à un abri, à de l'eau potable et à des vivres, a confirmé Chantal Lapointe, la mère d'Ophélie Gauthier-Barrette, sur Facebook. M^{me} Lapointe a parlé brièvement à sa fille au téléphone, mercredi.

Marco Fortier

POLICIERS

SUITE DE LA PAGE 1

connaître, à identifier ce qui les fait fâcher. On va travailler sur la gestion des pensées, la respiration, la visualisation.»

La formation porte sur l'ensemble de la pratique policière et ne touche pas seulement les comportements lors des manifestations. La décision d'adapter les pratiques a été prise avant 2012, précise le formateur, mais les manifestations «ont confirmé qu'il fallait aller vers ça», dit-il. «Ça a illustré le besoin.»

Lorsqu'ils arrivent à l'École nationale, les aspirants policiers ont déjà suivi une formation collégiale de trois ans. Après la technique, la formation à Nicolet est l'équivalent d'un long stage où on multiplie les mises en situation. Une quarantaine de comédiens travaillent d'ailleurs pour l'École afin de tester les capacités des étudiants en contexte réel.

Les changements apportés à la formation vont être implantés à compter de lundi. «On va mettre les aspirants dans des environnements plus stressants. On veut voir s'ils sont capables de prendre les bonnes décisions, d'effectuer les bonnes techniques dans des environnements anxiogènes», poursuit M. Poulin.

Ils seront aussi évalués en fonction de cela. «La formation va devenir plus difficile à passer. Ça va permettre sûrement de détecter des comportements inadéquats.»

Cette nouvelle approche s'inspire de pratiques répandues dans le milieu du sport de compétition et dans l'armée, poursuit Bruno Poulin. «Ça vient beaucoup de la psychologie sportive. Ça a été adapté par les forces armées au Canada et aux États-Unis. La formation est donnée aux corps d'élite un peu partout.»

Est-ce à dire que l'École nationale de police est en retard? «Je ne dirais pas qu'on est en retard. Tout le monde évolue en même temps. Ça ne fait pas dix ans que ça existe au Canada et aux États-Unis.»

Une formation pour prévenir l'état de stress post-traumatique

L'École lance également cette semaine un nouveau programme de perfectionnement pour prévenir l'état de stress post-traumatique. La



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les étudiants en techniques policières vont désormais avoir «à gérer des insultes personnalisées» pour apprendre à mieux se contrôler eux-mêmes.

formation est offerte sur une base volontaire aux policiers déjà en exercice. Un premier groupe de dix policiers-cadres doit le suivre dès ce jeudi.

L'objectif est de faire de la prévention, explique la formatrice et psychologue Josée Bergeron, et d'encourager les policiers à se parler avant que les problèmes ne prennent de l'ampleur. Au-delà du travail sur soi-même, on veut que les agents, superviseurs et cadres puissent identifier les signes de détresse chez leurs collègues et sachent comment réagir lorsqu'ils se confient.

Encore récemment, le documentaire *Héros sous le choc* de Karina Marceau montrait à quel point la détresse psychologique demeurait un tabou en milieu policier. Selon M^{me} Bergeron, ils se taisent souvent par peur d'insécuriser leurs collègues, parce qu'ils craignent d'être jugés ou encore de nuire à l'avancement de leur carrière.

La formation a été créée en réaction à une demande croissante de la part des services de police. Les inscriptions sont déjà nombreuses et on parle de l'offrir bientôt à d'autres professionnels, comme les pompiers et les paramédicaux.

Dans les formations qu'elle donne, M^{me} Bergeron compare les épisodes traumatiques à des inondations. «Je leur dis que c'est comme s'ils vivaient dans une zone inondable. C'est sûr qu'un jour leur sous-sol va être inondé. On ne sait juste pas quand. Si mon sous-sol est inondé et que je ne répare rien en pensant que ça va sécher tout seul, les moisissures vont s'installer sur les murs de la maison.»

«Je leur dis d'ouvrir les murs, de s'ouvrir et de réparer tout de suite avant que la moisissure se rende jusqu'au plafond, avant qu'elle touche les fondations. Ils n'habitent pas au sommet d'une montagne où les risques d'inondations sont nuls.»

Le Devoir

ALLERGIES

SUITE DE LA PAGE 1

tats sont publiés dans la revue *Clinical and Translational Allergy*, la prise en charge des réactions allergiques modérées et graves est clairement «inadéquante», et ce, autant par les médecins que par les personnes chargées de prendre soin des enfants.

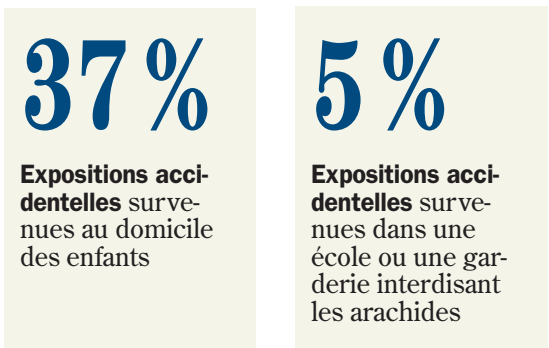
Ils insistent sur la nécessité de sensibiliser le public encore plus à «l'importance d'éviter toute exposition à l'allergène et de gérer promptement et adéquatement une anaphylaxie».

L'anaphylaxie est une réaction allergique sévère qui se caractérise par l'atteinte simultanée des systèmes cutané et gastro-intestinal, ou par une défaillance cardiovasculaire. «L'enfant présente des plaques rouges sur la peau et il vomit, ou bien il est en hypotension: il paraît amorphe ou perd connaissance», précise le D^r Moshe Ben-Shoshan, allergologue à l'Hôpital de Montréal pour enfants et co-investigateur de l'étude.

«Chaque fois que survient une anaphylaxie, on doit administrer de l'épinéphrine, qui est le seul traitement capable de stopper la progression de la réaction anaphylactique.»

Prévenir plutôt que guérir

Il recommande de procéder à une injection d'épinéphrine même dans les situations moins claires où la réaction allergique n'est présente qu'au niveau de la peau, mais qu'elle progresse comme une urticaire. «Vaut mieux prévenir que guérir, on ne court pas de risque. Beaucoup de parents et même de médecins donneront du Benadryl [diphenhydramine] dans de tels cas, mais le Benadryl n'agit pas sur les symptômes respiratoires ou cardiaques, il ne traite que les symptômes cutanés et il cause de la somnolence, ce qui est embêtant, car on ne saura pas s'il s'agit d'un effet du Benadryl ou du début d'hypotension», souligne-t-il.



«Chaque fois que l'enfant a une réaction allergique, il est préférable qu'il soit vu par un médecin ou qu'il soit amené à l'hôpital après qu'on lui aura administré l'épinéphrine, parce qu'on ne sait jamais comment la réaction va progresser. De 10 à 20% des personnes développent une seconde réaction près d'une heure après que les symptômes ont disparu. Même une réaction cutanée nécessite une visite médicale parce qu'on ne sait comment elle peut progresser», poursuit le spécialiste.

Or, les parents et même les médecins généralistes hésitent souvent à administrer l'épinéphrine. «Les parents ont souvent peur de faire plus de mal que de bien et de ne pas l'administrer correctement», affirme le chercheur. Plusieurs médecins et parents croient à tort que l'épinéphrine induit des effets secondaires, comme des problèmes cardiaques, tels que l'arythmie. Mais en réalité, de tels effets n'ont été rapportés que très rarement et que dans des cas où on avait administré de hautes doses d'épinéphrine par voie intraveineuse, alors qu'on l'administre habituellement par voie intramusculaire. Il n'existe pas de contre-indication sérieuse à l'administration d'épinéphrine.»

Les investigateurs ont également remarqué que 37% des expositions accidentelles aux arachides s'étaient produites au domicile des enfants, 14,3% à la résidence d'un ami ou d'un pa-

rent, 9,3% dans un restaurant, 5% dans une école ou une garderie interdisant les arachides et 3% dans une école ou une garderie les autorisant.

Pour expliquer le fait qu'un plus grand nombre d'expositions accidentelles survient à la maison plutôt qu'à l'école, le D^r Ben-Shoshan fait remarquer qu'«à l'école, les enfants consomment le contenu de la boîte à lunch que leurs parents ont préparée avec soin. C'est surtout à la maison que de nouveaux aliments sont introduits, et souvent les parents y porteront moins attention ou n'en vérifieront pas le contenu. Une autre étude effectuée au Canada a montré que les personnes qui ont la responsabilité de prendre soin d'enfants atteints d'allergie seront plus vigilantes qu'avec leurs propres enfants».

Fausse impression de sécurité

Les chercheurs expliquent aussi la fréquence plus élevée des expositions accidentelles dans les écoles interdisant les noix que dans celles les autorisant au fait que «l'interdiction donne une fausse impression de sécurité.» «Les enfants croient qu'on peut tout manger dans les écoles où sévit l'interdiction, alors que dans les écoles permissives, on demeure plus vigilant en raison de la possibilité d'entrer en contact avec l'allergène», explique l'allergologue de McGill.

Les chercheurs ont également relevé que plus l'allergie était présente depuis longtemps dans la vie de l'enfant, plus le risque d'exposition accidentelle était faible, «parce que les enfants ont adopté de meilleures stratégies d'évitement de l'allergène avec le temps».

Les enfants allergiques à d'autres aliments couraient également moins de risque d'entrer en contact avec les arachides, car «ils se savent plus susceptibles d'être victimes d'une réaction grave et ils sont par conséquent plus vigilants». Par contre, les adolescents étaient plus enclins d'être exposés à l'allergène, «vraisemblablement en raison de leur penchant à prendre des risques».

Le Devoir

SOCCER

SUITE DE LA PAGE 1

beau drible qui lui a permis de déjouer un rival, l'attaquant a remis à Andrés Romero dans l'axe. Celui-ci a procédé à un déplacement latéral avant de tirer du pied gauche dans une circulation lourde et de trouver le fond du filet. À la 8^e minute, la frénésie gagnait une foule déjà fort démonstrative.

Cinq minutes plus tard, un coup franc de Club América a inquiété les Montréalais alors que Benedetto a reçu une balle tout juste à l'embouchure d'un but désert, mais sa frappe a abouti sur la barre transversale.

À la 24^e, autre excellence chance pour les locaux: Dilly Duka monte à l'aile gauche et repère Piatti oublié dans la zone de réparation. Ce dernier esquive la glissade d'un défenseur, mais son tir est repoussé par le gardien Moises Munoz.

Une joute jusque-là intense allait bientôt voir ses premiers cartons jaunes. Bakary Soumaré pour l'Impact puis José Daniel Guerrero et Pablo Aguilar du côté d'América ont successivement subi les foudres de l'arbitre costaricain Henry Bejarano. C'était avant que Romero et Osvaldo Martinez n'écopent à leur tour d'un avertissement chacun — sur le même jeu. Cette joute gagnait en robustesse à mesure que les minutes passaient et l'officiel semblait éprouver un certain mal à asseoir son autorité.

Le jeu s'est ensuite un peu calmé et les vraies bonnes possibilités de marquer se révélant inexistantes, c'est avec un score de 1-0 Montréal que les deux clubs ont retraité aux vestiaires à la mi-temps.

Une question de temps

En début de seconde moitié, le gardien Kristian Nicht a d'abord dû se signaler sur une belle reprise de tête de Benedetto. Mais pour l'Argentin, ce n'était que partie remise puisque quelques secondes plus tard, à la 50^e minute, il reprenait au vol, en un ciseau spectaculaire, un ballon qu'il est parvenu à diriger dans le coin de la cage. Nicht a effleuré le tir, mais celui-ci était trop violent pour qu'il puisse le stopper.

Les moments subséquents ont montré que Club América, inspiré par son but, entendait ouvrir la machine en attaque. Contrôle constant, pression sur une défense qui semblait désorganisée. Comme dans d'autres rencontres de l'Impact en Ligue des Champions, on ne pouvait pas ne pas songer que ce n'était qu'une question de temps avant que l'édifice ne s'effondre.

Et la ruée s'est poursuivie. Après que le défenseur Laurent Ciman eut reçu un jaune à la 64^e minute, Darwin Quintero, positionné à l'embouchure gauche, a redirigé quelques secondes plus tard de la tête jusqu'au poteau éloigné, où se trouvait Oribe Peralta. Celui qui avait marqué le but des siens au match aller à Mexico n'allait pas rater sa chance, et lui-même a marqué d'une tête.

Il revenait ensuite à Benedetto de faire rebote d'une frappe du pied droit à la 67^e alors que Club América semblait faire tout ce qui lui plaisait sur la fausse pelouse. Et Dominic Oduro était à son tour averti.

Benedetto n'avait cependant pas terminé le boulot. À la 81^e minute, il venait mettre un point d'exclamation à sa soirée de rêve en complétant un tour du chapeau. Un peu plus tard, à la 89^e alors que la cause était entendue, Jack McInerney a marqué pour l'honneur.

Mais c'était déjà quelque chose qu'une équipe qui a toutes les misères du monde à gagner en Major League Soccer se soit rendue jusque-là.

Le Devoir

Rectificatif

Dans l'article intitulé «La Cour d'appel déboute Québec» publié le mercredi 29 avril en page A 3, il aurait fallu lire que Gaétan Sergerie est le président du syndicat des travailleurs du chantier naval Davie (CSN), et non pas Serge Lapointe. Ce dernier est plutôt l'auteur d'une plainte auprès de l'Office québécois de la langue française (OQLF) sur l'usage de l'anglais dans ce chantier.

LE DEVOIR Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333	 Le Devoir sur ledevoir.com  sur Facebook et sur Twitter	La rédaction Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541 Par courriel redaction@ledevoir.com Par télécopieur 514 985-3360 Publicité Au téléphone 514 985-3399 Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305 Par télécopieur 514 985-3390	Avis publics et appels d'offres Au téléphone 514 985-3344 Par courriel avisdev@ledevoir.com Par télécopieur 514 985-3340 Petites annonces et publicité par regroupement Au téléphone 514 985-3322 Par télécopieur 514 985-3340	Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30) Au téléphone 514 985-3355 Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559 Par courriel abonnements@ledevoir.com Par télécopieur 514 985-5967 Agenda culturel Par courriel agenda@ledevoir.com
---	---	---	--	---